

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2013





SOMMAIRE

4
Éditos

6
Faits marquants 2013

8
Chiffres clés 2013

10
Organisation des ministères économiques et financiers

11
Focus ressources humaines

12
Budget

13
Moderniser l'action publique

14 ÉCONOMIE

14 Stratégie économique et fiscale
17 Développement des entreprises et du tourisme
24 Statistiques et études économiques

26 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

28 GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

28 Stratégie des finances publiques
32 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
38 Facilitation et sécurisation des échanges
42 Conduite et pilotage des politiques économique et financière

46 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

48 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

49 RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDITOS

MICHEL SAPIN

Ministre des Finances et des Comptes publics



Un ministère en première ligne

Le ministère des Finances et des Comptes publics aura, cette année encore, une responsabilité de premier plan dans la mise en œuvre des grandes priorités du pays.

À un moment où la reprise économique s'amorce partout en Europe, notre ministère est le garant de la réussite du Pacte de responsabilité et de solidarité, voulu par le président de la République et le Premier ministre.

Soutien à l'emploi et à l'investissement, protection du pouvoir d'achat des classes moyennes et des plus modestes, poursuite des économies budgétaires nécessaires à l'assainissement de nos comptes publics: Bercy sera en première ligne, au service du redémarrage durable de notre économie.

Ces nombreux chantiers pourront s'appuyer sur un réseau de service public présent sur tout le territoire et qui fait la force de notre ministère. Cette action devra également se prolonger au niveau international par une action vigoureuse pour réguler la finance, lutter contre toutes les formes de fraude et participer à la réorientation de l'Europe voulue par la France.

Des avancées importantes ont été réalisées en 2013, et les résultats présentés dans ce rapport en témoignent: ils devront être poursuivis et amplifiés grâce à la compétence et à la mobilisation de tous, dans tous les services de notre ministère. Il en va de la réussite de notre pays, et de son avenir.

Un secrétaire d'État est placé auprès de Michel Sapin:



Christian ECKERT

Secrétaire d'Etat chargé du Budget

ARNAUD MONTEBOURG

Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique



Un nouveau souffle

Deux secrétaires d'État sont placées auprès d'Arnaud Montebourg:



Carole DELGA

Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire



Axelle LEMAIRE

Secrétaire d'Etat chargée du Numérique

L'économie française dispose d'atouts majeurs pour sortir de la crise et retrouver une croissance plus riche en emplois. Le ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique se veut un Ministère bâtisseur qui mobilise les forces vives de la Nation - citoyens, ingénieurs, inventeurs, ouvriers, salariés, chefs d'entreprise – pour inventer avec elles les produits, les usines et les emplois du nouveau « made in France », de la Nouvelle France économique.

La tâche est ardue mais passionnante. Il s'agit de montrer que la bataille pour la compétitivité de la France dans la guerre économique mondiale peut et doit se faire au bénéfice de la qualité des produits et de la qualité de vie des Français, et non à leur détriment. Il s'agit de lutter contre les positions acquises et les rentes pour redonner la main à tous ceux qui fabriquent, inventent, prennent des risques. Il s'agit de redonner en confiance aux entreprises en difficulté en leur promettant non pas des solutions de court terme mais de réelles perspectives de pérennisation et de développement. Il s'agit enfin de répondre aux enjeux de la double transition, écologique et énergétique d'une part, digitale et numérique d'autre part.

Le Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique suscite aujourd'hui les grands investissements qui feront de la France le grand pays modernisé de demain: l'épargne des Français doit être mise à leur service et à celui du pays pour remédier aux difficultés de financement dont souffrent les petites et moyennes entreprises et bâtir les infrastructures énergétiques, numériques et de transport dont nous avons besoin.

La France a une capacité d'innovation incontestable. Nous avons tous les talents nécessaires, des infrastructures de qualité, des marques mondialement appréciées. Redonnons-lui le souffle qui nous permettra de retrouver les chemins de la croissance et de l'emploi.

FAITS MARQUANTS 2013

14 janvier

Assises de l'entrepreneuriat

Pour stimuler l'esprit d'entreprise en France, le Gouvernement réunit, du 14 janvier au 29 avril, les Assises de l'entrepreneuriat, qui rassemblent plus de 300 entrepreneurs et organisations professionnelles. Dans son discours de clôture, le président de la République annonce une série de mesures concrètes telles que la suppression du code 040 de la Banque de France ou la réforme du régime des plus-values mobilières.

→ Lire p. 17

9 février

Enquête sur la filière viande

Les premiers résultats de l'enquête menée par les services de la DGCCRF lèvent le voile sur le circuit de la viande de cheval introduite dans des plats cuisinés. À la demande du Gouvernement, un dispositif d'enquête renforcée sera déployé dans les filières viandes et poissons.

→ Lire p. 23 et p. 45

28 février

Plan Très Haut Débit

Ce plan vise une couverture de l'ensemble du territoire en 2022, grâce notamment au déploiement d'un nouveau réseau en fibre optique.

→ Lire p. 19

19 mars

Union bancaire

Accord du Parlement, de la Commission et du Conseil européens sur le mécanisme de supervision unique (MSU), premier pilier de l'Union bancaire.

→ Lire p. 15



19 mars

Plan Robotique

Présentation du plan France Robots Initiative qui vise à installer la France parmi les cinq leaders mondiaux à l'horizon 2020 sur un marché promis à une forte croissance.

21 mars

Macroéconomie et engagements européens

Installation du Haut Conseil pour les finances publiques (HCFP).

→ Lire p. 28

2 mai

Projet de loi Consommation

Présentation en Conseil des ministres du projet de loi Consommation. Promulguée en mars 2014, la loi instaure de nouveaux outils de régulation pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels.

→ Lire p. 20 et p. 23

28 mai

Certification des comptes de l'État

La Cour des comptes rend public l'acte de certification des comptes de l'État – entièrement tenus sous Chorus – pour l'exercice 2012, avec une nette diminution des réserves substantielles qui passent de sept à cinq.

→ Lire p. 32

12 juillet

21 milliards d'euros pour Bpifrance

Naissance officielle de Bpifrance, avec la réalisation des apports de l'État et de la Caisse des Dépôts : CDC Entreprises, le Fonds stratégique d'investissement et OSEO. C'est la dernière étape dans la mise en place de Bpifrance, opérationnelle depuis le début de l'année. Dotée d'un capital de 21 milliards d'euros pour accompagner les entreprises et faire émerger les champions de demain, Bpifrance est détenue à 50 % par l'État et à 50 % par la Caisse des Dépôts.

[→ Lire p. 17](#)

24 juillet

Économie sociale et solidaire

Présentation en Conseil des ministres du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, qui vise à mieux structurer ce secteur d'activité et à favoriser son développement.

[→ Lire p. 46](#)

27 juillet

Régulation bancaire

Publication de la loi du 26 juillet de séparation et de régulation des activités bancaires.

[→ Lire p. 20](#)

2 août

L'État actionnaire

Présentation en Conseil des ministres des orientations de la nouvelle doctrine de l'État actionnaire, visant à assurer à l'État un niveau de contrôle suffisant dans les entreprises à caractère stratégique.

12 septembre

Nouvelle France industrielle

Le Gouvernement lance 34 plans de reconquête industrielle (TGV et voiture du futur, avion électrique, textiles innovants, usine du futur, objets connectés...) qui fédéreront grands groupes et PME.

[→ Lire p. 19](#)

25 septembre

PLF 2014

Présentation du projet de loi de finances pour 2014 et publication du nouveau rapport économique, social et financier.

[→ Lire p. 15 et p. 29](#)

6 novembre

Patrim en ligne

Ouverture à Paris et en Limousin, avant généralisation en 2014, du service en ligne Patrim Usagers, qui permet aux particuliers d'estimer la valeur d'un bien immobilier.

[→ Lire p. 35](#)

27 novembre

French Tech

Lancement de l'initiative French Tech, avec l'ambition de construire un mouvement de mobilisation collective pour la croissance et le rayonnement des start-up françaises en favorisant l'émergence d'écosystèmes favorables à leur développement.

[→ Lire p. 50](#)

6 et 7 décembre

Forum économique Afrique-France

Ouverture à Bercy de la Conférence "Pour un nouveau modèle de partenariat économique entre l'Afrique et la France", organisée en parallèle du Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique.

[→ Lire p. 16](#)

6 décembre

Lutte contre la fraude fiscale

La loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière accroît les moyens de la DGFiP, de la police nationale et de la justice.

[→ Lire p. 33](#)

29 décembre

Budget 2014

Promulgation de la loi de finances pour 2014, qui prévoit notamment 15 milliards d'euros d'économies, la montée en puissance du CICE, une fiscalité stabilisée pour les entreprises, la réindexation du barème de l'impôt sur le revenu, la réduction des niches fiscales, etc.

[→ Lire p. 15 et p. 29](#)

31 décembre

Pacte de responsabilité

Le président de la République propose un pacte de responsabilité aux entreprises, "fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités et, en contrepartie, plus d'embauches et plus de dialogue social".

[→ Lire p. 16](#)

CHIFFRES CLÉS 2013

13,6

millions de déclarations
de revenus en ligne

19,3 jours

Délai de paiement moyen
des dépenses de l'État

2114 Md€

Produit intérieur brut (PIB)
de la France. 1 % du PIB équivaut
à 21 milliards d'euros.

+ 0,2 %

Hausse, en volume, des dépenses
de consommation finale des ménages

373 Md€

Montant des dépenses
du budget général de l'État

+ 2,2 %

Hausse, en volume, des exportations
de biens et services sur un an

1939 Md€

Dette des administrations publiques
au 31 décembre 2013
(au sens du traité de Maastricht)

4,2 %

Déficit des finances publiques
rapporté au PIB
(au sens du traité de Maastricht)

1,54 %

Taux moyen pour les émissions
de dette

+ 0,3 %

Croissance du PIB sur l'année 2013

0,9 %

Taux d'inflation. Chaque année, l'Insee
relève 200 000 prix dans 29 000 points
de vente et 80 000 tarifs (SNCF,
électricité...)

20 % 10 % 5,5 %

Taux normal, taux intermédiaire
et taux réduit de TVA applicables à la
suite de la loi de finances rectificative
du 30 décembre 2013

245 000

emplois préservés dans
des entreprises en difficulté grâce
à l'action des commissaires
au redressement productif
et du CIRI

137 000

établissements ayant fait
l'objet d'un contrôle par
les agents de la DGCCRF

536 M€

Valeur estimée des saisies de
stupéfiants dans l'Hexagone

LES MINISTÈRES

ORGANIGRAMME DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

(au 1^{er} juillet 2014)

Michel SAPIN
Ministre des Finances et des Comptes publics

Christian ECKERT
Secrétaire d'État chargé du Budget

Arnaud MONTEBOURG
Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique

Carole DELGA
Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

Axelle LEMAIRE
Secrétaire d'État chargée du Numérique

Secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF)
Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité
Laurent de Jekhowsky



- █ Directions et services sous l'autorité du ministre des Finances et des Comptes publics
- █ Directions et services sous l'autorité du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique
- █ Directions et services sous l'autorité conjointe du ministre des Finances et des Comptes publics et du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique
- █ Services à compétence nationale (SCN)

1. Autorité conjointe du ministre des Finances et des Comptes publics et du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique avec le ministre des Affaires étrangères et du Développement international pour les services économiques à l'étranger régis par le décret du 3 mai 2002.
2. Autorité conjointe du ministre des Finances et des Comptes publics avec le ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique.
3. Autorité conjointe du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique avec le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
4. Autorité conjointe du ministre des Finances et des Comptes publics avec le ministre des Affaires sociales et de la Santé.
5. Autorité conjointe du ministre des Finances et des Comptes publics avec le ministre des Affaires sociales et de la Santé et le ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social.
6. Autorité conjointe du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique avec le ministre des Affaires sociales et de la Santé et le ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Organisation

- **Direction générale du Trésor :** un arrêté du 26 septembre 2013 a supprimé le service à compétence nationale Agence de gestion du réseau international des finances (dit "RESINTER"), les missions étant réintégrées au sein de la Direction générale ; le même arrêté a réorganisé partiellement quatre services de la Direction générale.
- **Direction générale des finances publiques :** des arrêtés des 13 mars et 19 septembre 2013 ont notamment créé une délégation aux simplifications ainsi qu'une nouvelle mission Requêtes et Valorisation, chargée de détecter et de prévenir les fraudes fiscales.

- Par un décret du 23 avril 2013 a été mis en place un **dispositif de contrôle et d'audit interne** commun aux ministères économiques et financiers et au ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique afin d'assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques.
- Le décret institue une mission d'audit interne directement auprès du ministre chargé du budget.
- Les missions du **service des Achats de l'Etat** (SAE) ont été renforcées par un décret du 16 juillet 2013, qui a prévu la création, au sein de chaque ministère, d'un responsable des achats pour

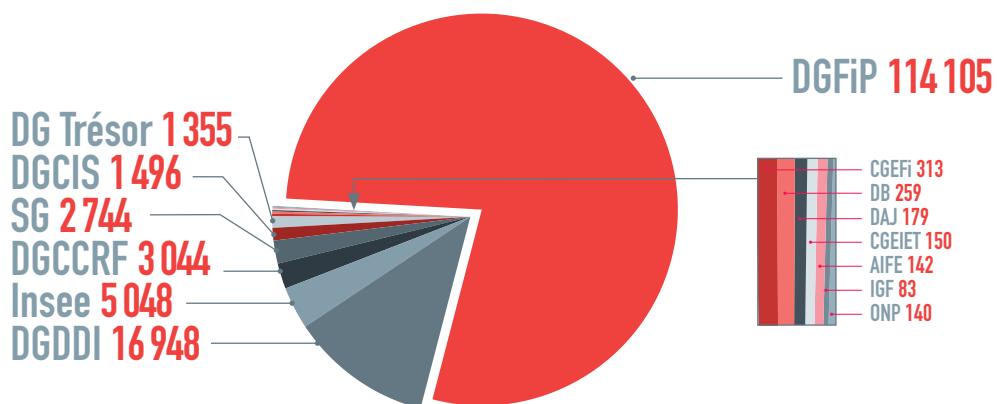
garantir la cohérence de l'ensemble des pratiques d'achat ; le décret fixe également les modalités suivant lesquelles le SAE travaille avec les établissements publics de l'État à la prise en compte par ces derniers des objectifs de la politique de l'achat public.

• Par arrêté du 22 juillet 2013, de nouvelles attributions ont été confierées à **l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat** (APIE) dans le domaine de la gestion des marques pour le compte des services de l'Etat.

FOCUS RH

Effectifs physiques payés : **147 975** agents, dont :

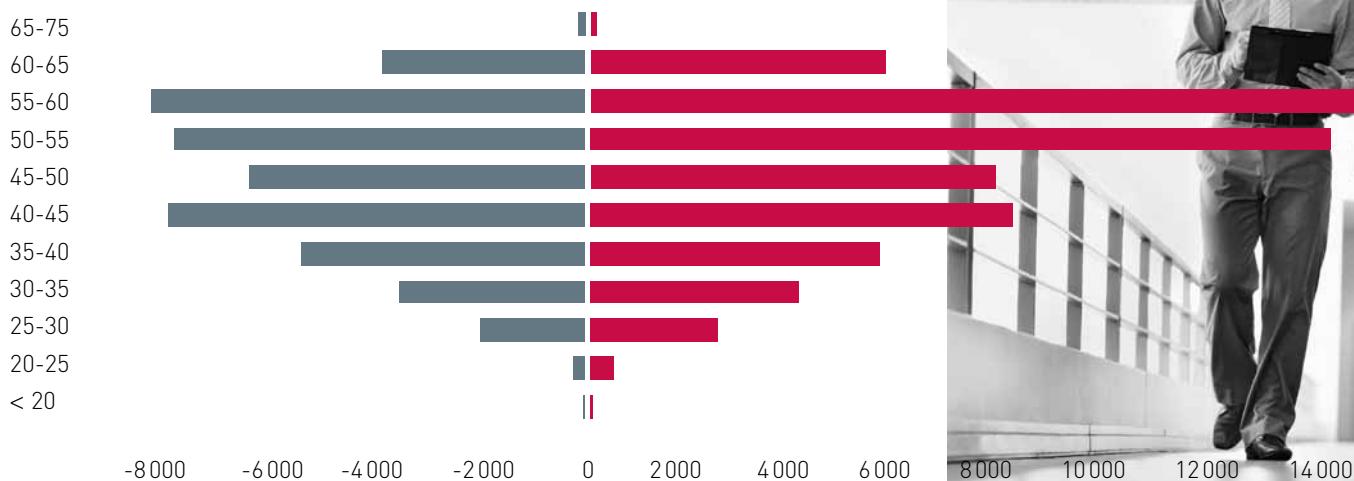
(au 31 décembre 2013)



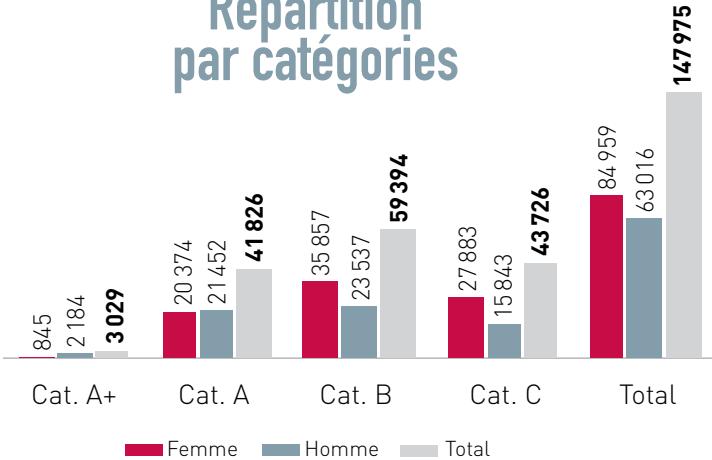
Taux de féminisation : **57,4 %** de femmes

Structure démographique

Hommes âge moyen : 46,7 ans / Femmes âge moyen : 48,5 ans



Répartition par catégories



Âge moyen
47,7 ANS



Source : Bilan social 2013.

LES MINISTÈRES

BUDGET

Loi de finances initiale pour 2014

Crédits de paiement en millions d'euros

Programme 405
Projets industriels

420

Programme 107
Économie numérique

565

Programme 305
Stratégie économique et fiscale

491

Programme 221
Stratégie des finances publiques

226

Programme 302
Facilitation et sécurisation des échanges

1595

Programme 406
Innovation

690

Programme 134
Développement des entreprises et du tourisme

1023

Programme 220
Statistiques et études économiques

457

Programme 156
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local

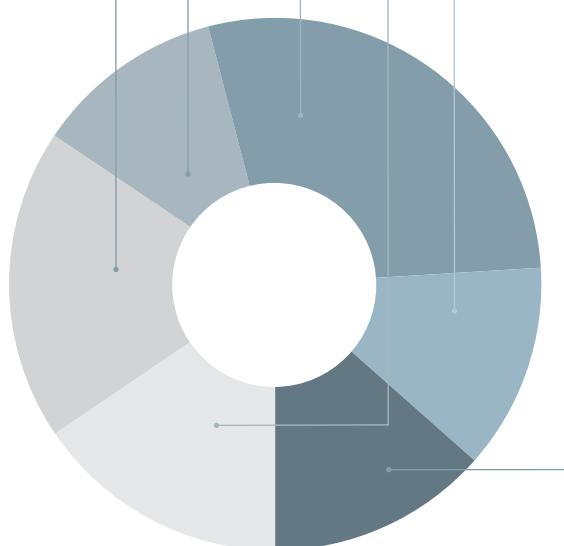
8349

Programme 218
Conduite et pilotage des politiques économique et financière

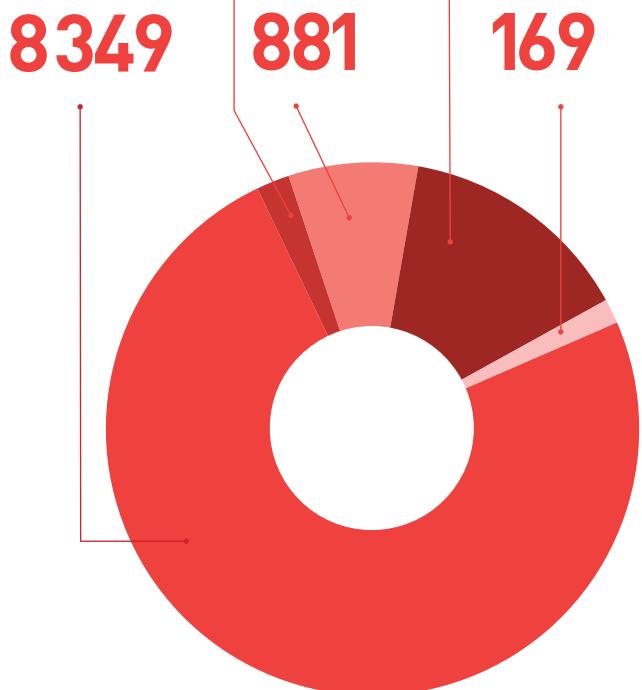
881

Programme 309
Entretien des bâtiments de l'Etat

169



Mission "Économie"
3646



Mission "Gestion des finances publiques et des ressources humaines" ¹
11 426

Mission
"Engagements financiers de l'Etat"
(crédits évaluatifs)

50 864
millions d'euros

Mission
"Remboursements et dégrèvements"
(crédits évaluatifs)

102 056
millions d'euros

MISSIONS INTERMINISTÉRIELLES

Recherche et enseignement supérieur

Programme 192
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle:

984
millions d'euros

Aide publique au développement

Programme 110
Aide économique et financière au développement:

1 110
millions d'euros

Régimes sociaux et de retraite

Programme 195
Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers :

1 157
millions d'euros

¹ La mission porte également les crédits au titre du programme 148 Fonction publique (206 millions d'euros).

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

Engagée depuis 2012, la modernisation de l'action publique (MAP) connaît un nouvel élan avec le "choc de simplification" annoncé par le président de la République le 28 mars 2013. Les ministères économiques et financiers y prennent toute leur part.

Bercy au cœur de la simplification de la vie des entreprises

Annoncé le 28 mars 2013, le "choc de simplification" vise à permettre à chaque PME de "penser à son métier plutôt qu'à ses papiers". 124 mesures sont en cours de mise en œuvre, réparties en chantiers correspondant à dix événements clés de la vie des entreprises comme la création, le développement, les exportations ou les importations, la réponse aux obligations comptables et fiscales, ou encore tous les échanges avec l'administration. 40 % de ces mesures sont portés par les ministères économiques et financiers. Les ministères économiques et financiers pilotent aussi, au plan national, deux expérimentations qui devraient être lancées prochainement pour une période de deux ans : l'une portant sur la création et le développement des entreprises en Corse, l'autre en Midi-Pyrénées sur les marchés publics et le programme "Dites-le nous une fois" (qui permettra à une entreprise de répondre à un appel d'offres sur la base de son numéro siren).

Les feuilles de route des ministères économiques et financiers

Véritables feuilles de route de la modernisation, les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS), élaborés par les ministères économiques et financiers, permettent de mettre en perspective l'ensemble des actions en cours dans les directions et d'en suivre la réalisation. Présentés aux organisations syndicales le 4 avril 2013, ces PMMS sont accessibles à tous les agents via les intranets des ministères. Ils ont vocation à être enrichis au fur et à mesure des nouvelles mesures de modernisation et à être mis à jour en tenant compte des réalisations constatées. Chaque directeur est chargé de la conduite du changement au sein de l'entité dont il a la responsabilité et le secrétaire général joue le rôle d'impulsion et de coordination de tous les acteurs de la réforme au sein des ministères économiques et financiers.

Certaines politiques publiques pilotées par les ministères économiques et financiers ont fait l'objet d'une évaluation : la politique d'aide aux entreprises, l'appui aux entreprises à l'international, le pilotage de la politique en faveur de l'économie sociale et solidaire. D'autres seront lancées en 2014, notamment la poursuite de la rationalisation des aides aux entreprises et le contrôle des entreprises, lequel dressera un inventaire exhaustif de l'ensemble des contrôles exercés sur les entreprises afin de les rendre plus efficaces.

LES RÉFORMES TRANSVERSALES PILOTEES PAR BERCY

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, les ministères économiques et financiers pilotent, au niveau gouvernemental, plusieurs réformes majeures des fonctions transversales de l'Etat :

- la réforme de la gestion des retraites des fonctionnaires ;
- l'optimisation de la gestion de la paie ;
- l'optimisation des achats de l'Etat ;
- la politique immobilière de l'Etat et des opérateurs ;
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'Etat ;
- la modernisation de la fonction financière.



PLUS SUR LE WEB

www.modernisation.gouv.fr
www.faire-simple.gouv.fr

ÉCONOMIE

Retrouver la croissance implique que soit mis en place un environnement propice. Les politiques publiques qui y contribuent portent sur le soutien aux entreprises, la définition des moyens budgétaires de la politique économique et la production des informations de cadrage nécessaires à l'élaboration de cette politique.

Avec pour objectifs l'emploi, la compétitivité des entreprises, le développement des exportations et la protection des consommateurs.

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE

Acteurs du programme

DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

DLF

Direction de la Législation fiscale

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-VIE réoriente l'épargne des ménages vers des placements utiles au financement de la prise de risques entrepreneuriaux, avec la création des contrats Euro-Croissance et Vie Génération, ainsi que la création d'un PEA-PME.



Le projet de loi de finances pour 2014 recentre le crédit d'impôt développement durable sur les travaux de rénovation thermique.

Poursuivre les efforts de réduction des déficits publics

Enjeu majeur pour instaurer un environnement propice au retour de la croissance, le redressement des comptes publics est une priorité pour le Gouvernement. Il passe par une réduction importante des dépenses publiques, engagée en 2013. L'abaissement de l'avantage maximal procuré par le quotient familial (prévu dans la loi de finances pour 2014) et la fin de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille procèdent de cette démarche. Le redressement de la branche famille a constitué l'une des premières étapes de la modernisation de l'action publique (MAP) engagée par le Gouvernement. Ce dernier a fondé ses choix sur les options proposées dans son rapport, par le président du Haut Conseil de la Famille, Bertrand Fragonard. Cet effort de réduction des déficits publics s'accompagne de mesures fiscales favorables au pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, avec la revalorisation de la décote à 5 % et la réindexation des trois premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

Accès au logement et transition écologique

Pour améliorer l'accès au logement, le taux de TVA portant sur la construction et la rénovation de logements sociaux a été abaissé à 5,5 %, un taux réduit à 10 % étant introduit pour le logement intermédiaire. Le régime d'imposition des plus-values immobilières a aussi été réformé pour fluidifier le marché. En parallèle, le "verdissement" de la fiscalité a été amorcé avec la réforme du crédit d'impôt développement durable, recentré sur les rénovations thermiques des habitations, et l'introduction d'une composante carbone dans la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE). La "fiscalité verte" fait l'objet des travaux du Comité pour la fiscalité écologique, qui associe depuis novembre 2012 l'ensemble des parties prenantes. Un plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) a été annoncé par le président de la République en mars 2013 ; il vise à rénover, à terme, 500 000 logements par an.

La fiscalité au service du financement de l'économie

Orienter l'épargne des ménages vers le financement de l'économie est un sujet majeur pour soutenir la compétitivité des entreprises françaises. C'est l'objet de la réforme de l'assurance-vie menée en 2013, qui institue

deux nouveaux contrats – les contrats Euro-Croissance et les contrats Vie Génération, ciblés sur les secteurs prioritaires (PME, logement intermédiaire, économie sociale et solidaire) – et la création d'un PEA-PME. Le nouveau régime d'imposition des plus-values mobilières, incluant un régime général et un régime incitatif, simplifie et clarifie l'imposition des chefs d'entreprise. La prorogation du statut de jeune entreprise innovante (JEI), la simplification du crédit d'impôt recherche et la création d'un statut de SCOP d'amorçage pour faciliter la reprise d'entreprises contribuent à créer un climat favorable à l'entrepreneuriat.

Sécuriser l'emploi et les revenus les plus modestes

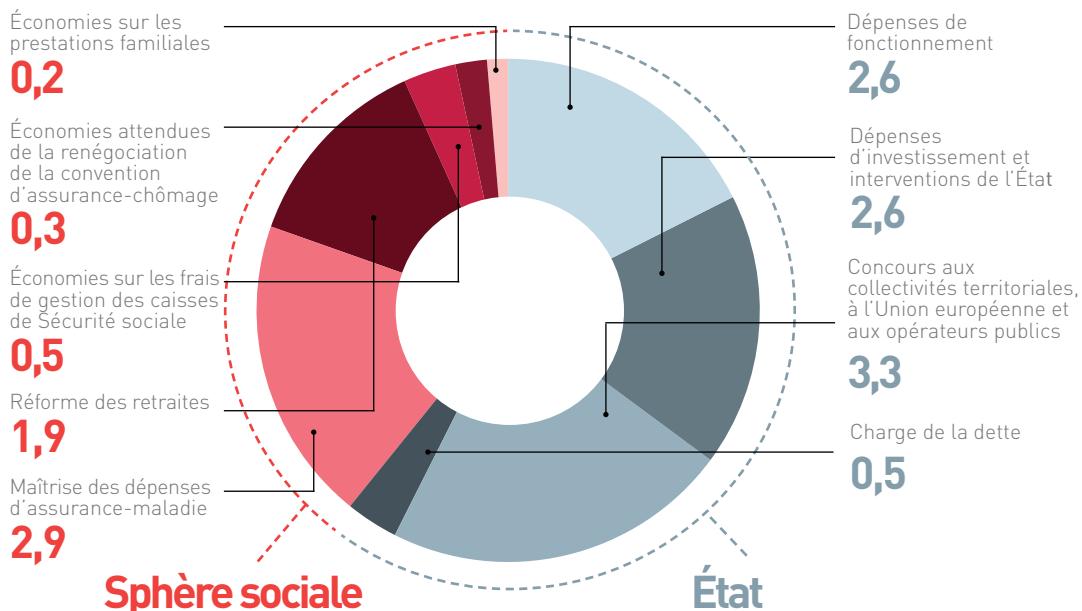
Sur le plan social, l'année 2013 a été marquée par la signature, le 11 janvier, par les partenaires sociaux de l'ANI, d'un accord national interprofessionnel visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail. Cet accord a été ensuite transposé dans la loi de sécurisation de l'emploi promulguée le 14 juin 2013. Dans la ligne des conclusions du groupe d'experts sur le SMIC, le Gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de "coup de pouce" au-delà de l'indexation automatique (+ 1,1 %) qui porte le salaire minimum horaire brut à 9,53 euros au 1^{er} janvier 2014. Enfin, pour rationaliser la politique de lutte contre la pauvreté, un groupe de travail, présidé par le député Christophe Sirugue et auquel participe la DG Trésor, a été missionné pour réfléchir à la rationalisation de deux dispositifs proches : la prime pour l'emploi et le volet "activité" du revenu de solidarité active (RSA).

Union bancaire : renforcer l'intégration financière au sein de la zone Euro

La crise financière a montré combien risques bancaire et souverain peuvent se combiner en un cercle vicieux. Pour conjurer ce danger, le Sommet de la zone Euro du 29 juin 2012 a fait de la mise en place de l'Union bancaire sa priorité. Un premier pas avait été franchi en décembre 2012 avec la création du Mécanisme de surveillance unique. Le Conseil Ecofin du 18 décembre 2013 a continué dans cette voie, en créant le Mécanisme de résolution unique. Deuxième pilier de l'Union bancaire, il permettra une gestion plus efficace des défaillances de banques au niveau européen. Un Mécanisme de résolution unique sera créé à partir de 2015, qui pourra recourir aux ressources d'un fonds dédié disposant, à terme, de plus de 50 milliards d'euros. Lorsque ce fonds sera totalement mutualisé, les États

Les économies prévues par la loi de finances 2014 : 14,8 Md€

(en milliards d'euros)



membres mettront en commun leurs moyens budgétaires afin d'accorder des prêts au Fonds de résolution unique lorsque ses ressources seront insuffisantes pour faire face à une crise bancaire.

Réguler la "finance de l'ombre"

Le renforcement de la réglementation prudentielle ne doit pas conduire à son contournement par d'autres formes de financement qui feraient courir un risque systémique à l'économie : c'est l'enjeu des travaux sur la "finance de l'ombre" (*Shadow Banking*) et de l'initiative sur les fonds monétaires, publiée le 4 septembre 2013 par la Commission de Bruxelles. La directive sur les fonds d'investissement autres que les fonds OPCVM – dite directive "AIFM" (*Alternative Investment Fund Manager*) – a été transposée en droit français par l'ordonnance du 25 juillet 2013. C'est la première directive encadrant le secteur des gestionnaires de "fonds d'investissement alternatifs", communément appelés *Hedge Funds*. Enfin, concernant la transparence des informations financières, la France a obtenu l'élargissement, au niveau européen, de son régime déclaratif modernisé instauré par la loi du 22 mars 2012.

Omnibus II et Solvabilité II

L'accord trouvé le 13 novembre 2013 entre le Parlement, la Commission et le Conseil européens concernant la directive Omnibus II a conclu les négociations sur les adaptations à apporter à la directive Solvabilité II, qui date de 2009, et met fin à une situation d'incertitude qui risquait de conduire à un attentisme des acteurs du secteur de l'assurance et de gêner le travail des superviseurs. Les nouvelles dispositions visent à atténuer la volatilité du bilan des assureurs, induite par la nouvelle approche prudentielle, de manière à préserver ainsi leur rôle dans le financement des investissements de long terme. L'entrée en vigueur de l'ensemble du cadre prudentiel Solvabilité II est prévue au 1^{er} janvier 2016, après l'adoption de ses mesures d'exécution et sa transposition en droit français.

Zone Euro, l'assistance financière en marche

Face à la montée des tensions sur les dettes souveraines, l'Europe a mis au point des mécanismes d'assistance qui permettent aux économies de se financer de manière soutenable, à la condition de mettre en œuvre les politiques économiques recommandées par la "Troïka", composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international. L'année 2013 a été marquée par l'octroi, en mars, d'une assistance financière de 10 milliards d'euros à Chypre (avec des premiers résultats encourageants) et par la sortie de l'Irlande puis de l'Espagne de programmes d'assistance.

Feu vert à la taxe sur les transactions financières

Devant l'opposition de six États européens (dont le Royaume-Uni et le Luxembourg) à la directive proposée le 28 septembre 2011 instituant une taxe sur les transactions financières, les négociations se sont poursuivies au fil de l'année 2013 entre les États membres participant à la coopération renforcée (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Portugal, Grèce, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Estonie et France). Elles ont abouti à une décision d'autorisation prise par les 27 membres du Conseil de l'Union européenne à la majorité qualifiée le 22 janvier 2013. De ce fait, une nouvelle proposition de directive a été émise par la Commission européenne le 14 février 2013.

La réforme de la PAC sous contrôle

Adoptée fin 2013, la nouvelle politique agricole commune (PAC) consacre le principe de convergence progressive du montant des aides directes reçues par les exploitations dans chacun des États et le conditionnement d'une partie de ces aides au respect de critères environnementaux. La DG Trésor a été sollicitée en amont des négociations européennes pour expertiser les impacts économiques des différents scénarios de réforme à l'étude sur les exploitations et pour contribuer à une meilleure utilisation par la France des crédits du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) dans le cadre de la programmation 2014-2020.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2014

Un effort de rétablissement des finances publiques
reposant à 80 % sur des économies (9 milliards d'euros sur l'État et 6 milliards sur la sphère sociale).

Un budget pour la croissance,
marqué par la montée en puissance du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), une stabilisation de l'imposition des entreprises et une fiscalité incitative pour l'innovation.

Un budget orienté vers l'emploi et le pouvoir d'achat, qui finance les mesures de lutte contre la pauvreté annoncées en décembre 2012, réindexe le barème de l'impôt sur le revenu et réduit les niches fiscales.

Un budget orienté vers l'avenir
par la modernisation du modèle social français, par la priorité donnée à l'enseignement et le lancement d'un nouveau programme d'Investissements d'avenir.

2013

LA CRÉATION DU MÉCANISME DE RÉSOLUTION UNIQUE,
deuxième pilier de l'Union bancaire, donne à l'Europe de nouveaux moyens pour faire face aux crises bancaires.
Cet accord représente un grand pas vers davantage d'intégration économique dans la zone Euro.

LA COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE
progresse : au sommet de Saint-Pétersbourg, les pays membres du G20 se sont engagés à développer, dès 2015, l'échange automatique d'informations. La France participe à l'élaboration du standard mondial en la matière au sein de l'OCDE.

G20 : un an de présidence russe

En 2013, la France a vu progresser trois des priorités qu'elle s'était fixées dans les négociations internationales (G7, G8 et G20). En matière de coopération fiscale et de lutte contre les juridictions non coopératives, le Sommet du G20, à Saint-Pétersbourg, a affiché un consensus international sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale, les pays membres annonçant leur intention de commencer à échanger ainsi avant la fin 2015. La réunion des ministres des Finances du G7 à Hartwell House, a permis de trouver un point d'équilibre en matière budgétaire entre les pays partisans de la mise en place de stratégies budgétaires crédibles et ceux souhaitant que ces dernières soient suffisamment flexibles pour prendre en compte la conjoncture économique. Les chefs d'État et de Gouvernement du G20 ont, en outre, donné la priorité à la croissance et à la création d'emploi. Troisième point, la régulation financière : les membres du Sommet du G20 ont décidé de continuer à mieux prévenir les risques de faillite d'établissements systémiques et de mieux réguler et superviser le secteur bancaire parallèle *Shadow Banking*.

Pour la transparence et contre la fraude

Dans le cadre de son action pour la transparence et contre la fraude fiscale, la France a participé activement aux groupes de travail mis en place dans le cadre du plan d'action pour la lutte contre l'érosion des bases fiscales des entreprises multinationales et les transferts de bénéfices (BEPS), adopté en septembre 2013 par le G20 à Saint-Pétersbourg. Elle a poursuivi la modernisation de son réseau conventionnel : signature d'une nouvelle convention fiscale d'élimination des doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu avec la Principauté d'Andorre, renégociation des deux conventions fiscales avec la Suisse (droits de successions) et avec la Chine (impôts sur les revenus). Quatre avenants aux conventions avec la Belgique, le Canada, Oman et les Philippines sont entrés en vigueur au cours de l'année 2013, portant notamment sur la mise en conformité des clauses d'échange de renseignements avec les derniers standards internationaux.

Vers un partenariat transatlantique

En juillet 2013, le processus de négociation d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis a été lancé, préalablement autorisé par mandat des États membres de l'Union européenne. Dans le cadre de ce mandat, la France a obtenu que soient préservés les services publics ainsi que les préférences collectives européennes (normes sanitaires et environnementales), et que les services audiovisuels soient exclus des négociations. Tout au long de l'année 2013, la DG Trésor a participé à la définition des intérêts offensifs et défensifs de la France dans ces négociations, qui dureront plusieurs années.

Cycle de négociations OMC : accord à Bali

La 9^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Bali du 3 au 6 décembre 2013, s'est conclue sur un succès qui a permis de relancer le cycle de Doha initié en 2001. L'accord de Bali porte sur la facilitation des échanges, la sécurité alimentaire et comprend quelques avancées au profit du développement. En diminuant les coûts et les délais de dédouanement, en permettant une accélération et une simplification du passage en douane des marchandises, l'accord sur la facilitation des échanges aura un effet positif pour les entreprises exportatrices, notamment les PME, lesquelles sont les plus pénalisées par des procédures trop lourdes.

Afrique-France : Sommet de l'Élysée et rapport Védrine

En parallèle du Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique, qui a réuni une quarantaine de chefs d'État autour du président de la République à Paris les 6 et 7 décembre 2013, le ministère de l'Économie et des Finances a organisé à Bercy, avec Medef International, un forum économique. Près de 600 chefs d'entreprise français et africains ont pu réfléchir ensemble aux nouveaux modèles de partenariat économique entre l'Afrique et la France. C'est à cette occasion qu'a été remis le rapport de la mission Védrine, qui liste "15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France".



La DG Trésor a assuré la préparation de la Conférence de l'OMC à Bali, la coordination sur place et le relais des positions de la France au niveau technique.

Le forum économique Afrique-France a réuni 600 chefs d'entreprise à Bercy les 6 et 7 décembre 2013.



PLUS SUR LE WEB

www.economie.gouv.fr
www.tresor.economie.gouv.fr

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DU TOURISME

› SOUTIEN AUX ENTREPRISES



Du 15 janvier au 29 avril 2013 se sont ouvertes à Bercy les Assises de l'entrepreneuriat, qui ont réuni chefs d'entreprise et partenaires sociaux autour des ministres.

Bpifrance, un nouvel outil au service de la compétitivité

Initiée par la loi du 31 décembre 2012, la création de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) a été effective le 12 juillet 2013. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agrège un pôle investissement (anciennement CDC Entreprises, FSI et FSI-Régions) et un pôle financement (anciennement OSEO). Elle s'attache à combler les carences du marché en facilitant l'accès des entreprises au crédit, en soutenant l'innovation et en développant l'offre de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres. Outil de compétitivité économique, Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et les Régions, par exemple par le préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), par la création d'un fonds de garantie de renforcement de la trésorerie des entreprises ou par le lancement du label Bpifrance Export.

CICE, an I

Le Gouvernement a fait de la réduction du coût du travail une priorité pour soutenir la compétitivité des entreprises et l'emploi. C'est l'objectif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, mis en place en 2013, afin de réduire le coût du travail pour les entreprises et soutenir leur compétitivité et l'emploi. Selon les travaux préparatoires menés par la direction générale

du Trésor, le CICE devrait permettre, en abaissant le coût du travail de 3 % en moyenne, de créer près de 400 000 emplois d'ici 2017 et 300 000 en tenant compte de son financement (hausse de TVA, fiscalité écologique et baisse des dépenses publiques), soit une réduction du taux de chômage de 1 point.

Les Assises de l'entrepreneuriat, rendez-vous fondateur

À partir du 14 janvier 2013, les Assises de l'entrepreneuriat ont réuni autour du Gouvernement entrepreneurs, organisations syndicales et organisations patronales, dans l'objectif de réfléchir à de nouvelles mesures en faveur de l'entrepreneuriat pour concilier l'impératif de compétitivité avec la dimension sociale et humaine de l'entreprise. Invités à participer au débat, les citoyens ont pu proposer leurs idées : plus de 800 contributions ont été enregistrées et 44 propositions soumises au Gouvernement début avril. Dans son discours de clôture des Assises, le 29 avril 2013, le président de la République a annoncé des mesures qui attestent d'une mobilisation sans précédent en faveur des entreprises : suppression du code 040 de l'indicateur FIBEN de la Banque de France, lequel pointait les 144 000 chefs d'entreprise ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire au cours des trois dernières années, réforme du régime des plus-values mobilières, etc.

Acteurs du programme

CGEIET

Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

DGCCRF

Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

DGCGS

Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

DUI

Délégation aux usages de l'Internet

MDC

Médiation du crédit aux entreprises

MIE

Médiation interentreprises

MMP

Médiation des marchés publics

2013

12 JUILLET 2013. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agrège un pôle investissement (anciennement CDC Entreprises, FSI et FSI-Régions) et un pôle financement (anciennement OSEO).

7

AMBITIONS POUR L'INNOVATION

La commission Innovation, présidée par Anne Lauvergeon, a remis ses propositions en octobre 2013. Elle propose sept ambitions pour la France visant à faire émerger de nouveaux leaders dans les dix ans, en privilégiant les activités qui répondront aux besoins de la société de demain et créeront le plus de valeur et d'emplois. Les concours d'innovation correspondants ont été lancés par Bpifrance avec la DGCIS le 2 décembre 2013, pour une sélection des lauréats début 2014.

- 1** Le *Big Data* et la valorisation des données informatiques massives
- 2** La *Silver Economy* pour ou avec les personnes âgées
- 3** La médecine individualisée et les traitements pharmaceutiques sur mesure
- 4** La valorisation des richesses marines
- 5** Les protéines végétales
- 6** La chimie du végétal
- 7** Le stockage de l'énergie et le recyclage

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Créée en décembre 2012, la Médiation des marchés publics a pour mission de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et d'améliorer leurs relations avec le secteur public. Avec plus de 230 cas de médiations et un taux de réussite de 75 %, entreprises et acheteurs publics ont ainsi pu renouer un dialogue et des relations contractuelles de qualité. Le médiateur a rencontré près de 4 500 entreprises et 400 acheteurs publics. Outre la mise en place du réseau des ambassadeurs des marchés publics, qui permet de faire remonter les problématiques des entreprises, le médiateur a publié le guide *Osez la commande publique* en octobre 2013. Enfin, la Médiation a constitué des groupes d'experts de la commande publique visant à faire évoluer la réglementation.

Sur le terrain, partout dans les territoires

Ces mesures, qui visent à stimuler l'esprit d'entreprise et à valoriser l'investissement, se doublent d'une mobilisation des services sur le terrain au plus près des entreprises. Dans chaque région, un référent unique à l'investissement (RUI) est présent pour favoriser la réalisation des investissements et accompagner l'entreprise dans ses démarches. Le RUI est aussi le point de contact des PME qui souhaitent analyser, via le logiciel Colbert 2.0 lancé en 2013, l'opportunité d'une relocalisation sur le territoire français. Autre dispositif, l'aide à la réindustrialisation (ARI) cible les entreprises dont les projets contribuent à la réindustrialisation des territoires. 76 projets en ont bénéficié en 2013, à hauteur de 190 millions d'euros. Ils représentent un potentiel de créations de 3 300 emplois environ.

Soutenir et accompagner les entreprises en difficulté

Installés en 2012, les 22 commissaires au redressement productif pilotent, à l'échelle régionale, les initiatives de l'État pour assister les entreprises en difficulté de moins de 400 salariés, en s'appuyant sur une cellule de veille et d'alerte précoce pour les aider à trouver une solution viable. Fin 2013, ils avaient traité 1 279 dossiers, contribuant à la préservation de 160 036 emplois. Les commissaires au redressement productif sont aussi les correspondants sur le terrain du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), compétent pour les entreprises de plus de 400 salariés. En 2013, le CIRI a traité 67 dossiers représentant 92 700 emplois : 40 d'entre eux ont connu une issue positive, préservant plus de 60 800 emplois et 22 étaient encore en négociation à fin 2013. Le CIRI a aussi réalisé en complément 24 interventions (représentant 25 100 emplois) pour des entreprises aux difficultés ponctuelles ou spécifiques. Depuis novembre 2013, le dispositif s'est encore renforcé avec l'apport d'une équipe interministérielle placée auprès du CIRI pour accompagner les entreprises entrées en procédure collective afin d'étudier les opportunités de reprise et d'assurer le suivi des restructurations.

Un accès facilité au crédit

La Médiation du crédit vient en aide, depuis 2008, aux entreprises qui rencontrent des difficultés de financement bancaire ou d'assurance-crédit. Accessible via www.mediateurdumcredit.fr, la médiation est conduite sur tout le territoire par les directeurs départementaux de la Banque de France, qui travaillent en lien étroit avec les services de l'État et les acteurs de financement locaux. La procédure est encadrée dans le temps et se déroule dans le strict respect de la confidentialité et du secret bancaire. L'intervention du médiateur du crédit auprès des établissements bancaires est validée par un accord de place, périodiquement renouvelé avec la Fédération bancaire française (FBF). Un accord de partenariat a été conclu avec les assureurs-crédit pour garantir le traitement rapide et concerté des dossiers portant sur les difficultés d'assurance-crédit. À cet effet, le portail www.acheteurs-assurance-credit.fr a été créé en juillet 2013 pour informer les entreprises en cas de décote. La Médiation du crédit permet de trouver une solution dans près de deux cas sur trois. En 2013, elle a aidé plus de 1 500 entreprises à trouver un financement pour poursuivre leur activité. Plus de 1,3 milliard d'euros de crédit a été mis en place et plus de 47 000 emplois ont été préservés.

La transmission, un enjeu pour l'emploi

Chaque année, 60 000 très petites entreprises sont à transmettre ou à reprendre. Parce qu'anticiper sa transmission constitue le meilleur moyen de pérenniser une entreprise, a été lancé en décembre 2013 le kit "Transmission d'entreprise" : tous les entrepreneurs individuels ayant atteint 57 ans ont reçu un dépliant d'information détaillant les démarches à suivre pour que la transmission se fasse dans les meilleures conditions. Le site Internet dédié, www.transmettre-mon-entreprise.gouv.fr, les guide dans leur parcours en les orientant vers les informations utiles à chaque étape clé.

› INNOVATION ET INDUSTRIE

Encourager l'innovation et la protéger

L'innovation est un enjeu majeur pour assurer la compétitivité des entreprises. Mais, encore trop souvent perçue sous le seul angle de la recherche et du développement, elle ne garantit pas le succès au plan commercial. C'est sur ce constat que se fonde le plan "Nouvelle donne pour l'innovation", dévoilé le 5 novembre 2013, qui identifie 40 actions, comme la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les établissements scolaires ou la création d'un dispositif de soutien financier à l'innovation non technologique. L'État jouera tout son rôle dans la protection de l'innovation, par l'acquisition de brevets dans certaines filières stratégiques. Au-delà, la création d'un brevet couvrant 25 des 27 pays de l'Union européenne constitue un pas important. La mise en œuvre du règlement européen sur la normalisation permettra également d'accélérer la production des normes de qualité dont les entreprises ont besoin pour assurer la conformité de leurs produits et diffuser leurs innovations.

34 plans pour une Nouvelle France industrielle

En 2013, le Gouvernement a mené une réflexion sur les priorités de politique industrielle de la France, en se fondant sur une analyse approfondie des marchés mondiaux en croissance et de la place de la France dans la mondialisation pour chacun de ces marchés. 34 plans ont été retenus selon quatre critères : tous se situent sur un marché présentant des perspectives de croissance forte ; ils reposent sur des technologies que la France maîtrise ; les entreprises françaises y occupent une position forte ou le pays dispose d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel lui permettant d'y briguer une place de leader ; les leviers à la main des pouvoirs publics

pour aider les entreprises sur ces marchés sont forts. Placés sous l'égide de chefs de projet issus du monde industriel, ces plans ont entamé leur phase de mise en œuvre opérationnelle dès la fin 2013.

Une démarche de filières qui se déploie

Dans le cadre des travaux du Conseil national de l'industrie, 12 contrats de filières ont été signés et sont en cours de déploiement, réunissant 275 actions à mener au cours des trois ans à venir. Plus de la moitié de ces actions ont déjà été déployées. Deux nouveaux comités stratégiques de filières ont été créés en 2013 : l'un travaille sur les industries extractives et de première transformation, l'autre porte sur les industries de transformation du bois. Ils élaboreront leurs plans d'actions en 2014. Deux nouveaux groupes de travail transversaux ont été mis en place ; ils sont consacrés au financement des entreprises industrielles et aux questions européennes.

Marque France et Made in France

Dans la discussion sur le paquet Sécurité des produits au Conseil européen, la France a défendu l'obligation du marquage du pays d'origine pour les biens de consommation. Le Gouvernement a réussi à fédérer une importante minorité de blocage favorable à cet article. Par ailleurs, les travaux ont débuté sur le développement de la "Marque France". Une mission, confiée à six personnalités du monde économique, a émis une première série de propositions pour constituer cette marque. Plus qu'à identifier l'origine des produits, elle doit servir à coordonner les messages des acteurs publics et privés parlant de la France aux investisseurs, aux acheteurs de produits français, aux touristes, etc.



LES OBJETS DE LA NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE

CONSEIL ET ÉVALUATION

Dans le cadre de son rôle de conseil et d'expertise pour le compte des ministères économiques et financiers, le Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGEIET) a mené à bien 52 missions en 2013, couvrant la plus grande partie de son champ de compétences. Parmi les sujets traités par le CGEIET en 2013 : les nouveaux moyens de paiement (mise en œuvre du virement européen SEPA), la régulation des secteurs de l'énergie et des télécommunications, le renforcement de l'attractivité de la France, le déploiement des infrastructures de recharge de batteries de véhicules électriques, etc. Par ailleurs, le CGEIET a conduit 32 missions d'inspection, d'audit et d'évaluation (notamment dans l'optique de la modernisation de l'action publique) et a délivré des avis sur les projets de lois et de décrets qui lui ont été soumis.



Le Premier ministre a présenté, le 28 février 2013, le plan France Très Haut Débit, qui vise à assurer la couverture de l'ensemble du territoire à l'horizon 2022 grâce au déploiement d'un nouveau réseau à fibre optique en complément d'autres technologies.

2013

4 FAMILLES DE PRODUITS PRIORITAIRES ont été définies dans le cadre de la nouvelle stratégie export initiée fin 2012. Avec de premiers résultats encourageants : un excédent commercial de plus de 13 milliards d'euros en 2013, en progression de 25 % par rapport à 2012.

► AIDE À L'EXPORT

Des financements réformés pour plus d'efficacité

Un an après la présentation du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, plusieurs améliorations ont été apportées aux instruments de financement des exportations. La loi de finances rectificative pour 2012 avait créé une garantie rehaussée de refinancement et une garantie de change sur la valeur résiduelle des avions, et étendu à tous les constructeurs aéronautiques la garantie inconditionnelle à 100 %. De nouvelles mesures ont été introduites fin 2013, avec l'extension des bénéficiaires de la garantie rehaussée de refinancement, l'amélioration de la couverture des chantiers navals et la création d'un dispositif d'assurance-crédit de court terme en cas de défaillance du marché privé sur certains pays. Toutes ces réformes ont pour but de faciliter l'apport de liquidités pour le financement des exportations et de doter l'État des moyens de faire face aux défaillances de marché.

La réflexion sur la réforme des dispositifs publics de soutien au financement des exportations se poursuit et de nouvelles initiatives seront prises au cours des mois à venir.

Premiers succès pour la nouvelle stratégie export

Un an après son lancement en décembre 2012, la stratégie export, articulée autour de quatre familles de produits prioritaires – "mieux se nourrir" (agro-alimentaire, machines agricoles), "mieux se soigner" (santé et cosmétiques), "mieux communiquer"

(logiciels, numérique) et "mieux vivre en ville" (ingénierie urbaine, construction et efficacité énergétique, transports urbains) – affiche des résultats positifs. En 2013, la France a ainsi amélioré de 25 % son excédent commercial sur l'ensemble de ces produits, passé à 13 Md€ avec des exportations en croissance de 2 %, alors que ses exportations totales de biens se replient. Ces chiffres encourageants confirment le dynamisme des secteurs identifiés par la stratégie, qui a désormais été déclinée dans les 49 États prioritaires qu'elle cible. Pour l'animer, quatre "fédérateurs" ont été désignés, chargés d'identifier les grands projets et les appels d'offres à l'export, et de renforcer la structuration des filières qui forment l'offre française.

Export, les PME et les ETI aussi

Des mesures visant à rendre plus efficace le soutien des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) à l'export ont été annoncées le 22 mai 2013 : création du prêt de développement export, extension du recours à la garantie du crédit fournisseur de Coface, amélioration de la garantie de préfinancement. Des experts de Bpifrance, d'Ubifrance et de la Coface, fédérés autour du label Bpifrance Export, ont été déployés en région et conseillent les entreprises, formant un dispositif plus lisible et plus efficace. Dans la ligne du Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi qui prévoit un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME, ces experts proposent à des entreprises sélectionnées pour leur potentiel à l'export un traitement particulier sous la forme d'un accompagnement individuel inscrit dans la durée.

► FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS

Des activités bancaires mieux encadrées

Conçue pour remettre la finance au service de l'économie et rétablir une confiance affaiblie par la crise, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été promulguée le 26 juillet 2013. Elle comprend un volet relatif à la séparation des activités dites spéculatives, avec l'objectif d'isoler les activités risquées qui ne sont pas directement utiles au financement de l'économie. Elle s'attache à mieux prévenir et gérer les crises bancaires, avec la mise en place d'un régime de résolution dont la mise en œuvre incombera à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution bancaire. Par ailleurs, elle met en place pour la France une autorité macroprudentielle, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), doté de pouvoirs contraignants. Enfin, une série de mesures renforce la protection du consommateur : plafonnement des commissions d'intervention, information préalable avant tout prélèvement de frais pour incident, réforme de l'assurance-emprunteur, renforcement de la procédure du droit au compte, création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

Accroître la concurrence et réguler les marchés

Conscient que l'augmentation de la concurrence dans les services est un enjeu de pouvoir d'achat pour les particuliers autant que de compétitivité des entreprises, le Gouvernement s'est employé à améliorer le fonctionnement des marchés portant sur plusieurs activités, comme la distribution de médicaments, le transport de personnes, les activités juridiques et comptables ou les télécommunications. Il a également préparé la loi Consommation, promulguée le 17 mars 2014, pour favoriser la mobilité des consommateurs dans le secteur des assurances, et a étendu la vente des produits d'optique et de certains produits de santé. La DGCCRF a contrôlé le respect des règles de concurrence par les acteurs en recherchant les indices d'entente ou d'abus de position dominante. 86 enquêtes ont été menées, conduisant à la sanction des pratiques dans 63 affaires.

Pour des relations plus équilibrées entre les entreprises

Pour accroître la compétitivité du tissu économique et favoriser le développement des entreprises, il est décisif de rééquilibrer durablement les relations entre clients et fournisseurs en les amenant à définir des stratégies de partenariat gagnant-gagnant à moyen/long terme au sein de filières structurées. C'est la raison d'être de la Médiation interentreprises, un dispositif gouvernemental d'aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur (délai de paiement, rupture brutale de contrat, détournement de la propriété intellectuelle...). Plus de trois ans après sa création, ce dispositif gratuit et confidentiel a fait la preuve de son efficacité, les dossiers se clôturant par un succès dans huit cas sur

dix. Au-delà de la résolution des litiges commerciaux, la Médiation interentreprises a pour mission de faire évoluer positivement et durablement les comportements des acteurs concernés par les relations client-fournisseur. Plusieurs initiatives ont vu le jour depuis 2010 pour faire bouger les lignes, dont la création de la charte et du label Relations fournisseurs responsables, et l'élaboration de l'agrément de la Médiation interentreprises délivré aux organismes de conseil et de formation professionnelle.

La DGCCRF, qui veille au respect des règles de transparence et d'équilibre des relations commerciales, a mené une campagne de contrôle des pratiques des grandes entreprises en matière de délai de paiement, au cours de laquelle les pratiques de 2 185 établissements ont été vérifiées.

► MODERNISATION

Simplifier et moderniser pour gagner en efficacité

La simplification est un levier pour améliorer la compétitivité de la France et son attractivité. En 2013, la révision de neuf directives sectorielles a permis de moderniser le cadre réglementaire d'un grand nombre de produits industriels ; celle du règlement européen sur la surveillance du marché sert ainsi à lutter contre la concurrence déloyale faite par les produits non conformes. De nombreuses initiatives de simplification

au bénéfice des entreprises ont été approuvées dans le cadre des comités interministériels pour la modernisation de l'action publique (Cimap). Pour mieux servir les entreprises, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) se modernisent, elles aussi. En mai 2013, le Premier ministre a signé le pacte de confiance qui accompagne le Contrat d'objectif et de performance (COP) conclu avec le réseau des CCI. Le Contrat d'objectif et de performance sera décliné au niveau de chaque CCI régionale en contrat d'objectifs et de moyens.

LE NUMÉRIQUE EN MARCHE

Au sein des ministères économiques et financiers, la délégation aux Usages de l'Internet (DUI) coordonne les mesures en faveur de l'accès de tous à l'Internet et du développement de l'économie numérique. Elle pilote sept programmes :

NetPublic (www.netpublic.fr)

Net public (www.netpublic.fr)
Portail destiné à accompagner le développement de la culture numérique en prenant appui sur les 5 000 espaces publics numériques (EPN) déployés sur le territoire.

Internet sans crainte

Internet sans crainte
www.internetsanscrainte.fr
Sensibilisation à la protection des mineurs
sur Internet et signalement

Ordi 2.0 (www.ordi2-0.fr)

Oraliz (www.oraliz.org)
Première filière de collecte et de réemploi solidaire
d'ordinateurs et de matériels informatiques

Les métiers de l'Internet

Les métiers de l'Internet
www.metiers.internet.gouv.fr
Outil d'information, de référencement et d'orientation
sur les métiers du web et leurs formations.

NetEmploi (www.netemploi.fr)

NetEmptor (www.netemptor.fr)
Outil dédié à l'accompagnement à la recherche
d'emploi sur Internet dans les EPN

Solidarités numériques

Solidarités numériques

Fonds destiné à favoriser l'inclusion numérique en soutenant des projets innovants

Proxima Mobile

Premier portail européen d'applications mobiles labellisées d'intérêt général (8 millions d'utilisateurs).





Le Pacte pour l'artisanat, conclu en janvier 2013, vise notamment à renforcer l'attractivité de ces métiers auprès des jeunes.

► TOURISME, SERVICES ET ARTISANAT

Services : un potentiel à stimuler

Les services contribuent pour 46 % au PIB marchand de la France, mais les instruments de politique publique manquent. C'est de ce constat qu'est partie la Commission nationale des services, qui a réuni le 4 juin 2013 les professionnels, les salariés et les pouvoirs publics. La politique des services à la personne a été relancée par une communication en Conseil des ministres du 11 septembre 2013, et l'État s'est réorganisé en réintégrant les compétences de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP). Un pacte a été conclu le 19 juin 2013 pour supprimer les freins au développement du commerce ; il prévoit notamment la simplification des procédures d'urbanisme commercial qui est portée par le projet de loi sur l'artisanat, le commerce et les TPE. Ce projet de loi a été examiné par le Parlement en avril 2014.

Mieux valoriser un potentiel touristique unique

Pour affirmer la première place de la France au plan mondial, outre le soutien aux actions d'Atout France, trois premiers "contrats de destination" ont été conclus

pour développer l'économie d'une destination dans le Tarn-et-Garonne (20 juillet), l'Alsace (22 juillet) et pour le centenaire de la Grande Guerre (14 novembre). Lancées le 26 novembre 2013, les Assises nationales du tourisme feront émerger de nouvelles pistes de développement pour ce secteur, dont l'apport à la balance des paiements a atteint 11,4 milliards d'euros en 2012.

Artisanat : un million d'entreprises en France

Afin de soutenir le développement des entreprises artisanales, qui emploient 3 millions de personnes, le Pacte pour l'artisanat a été conclu le 23 janvier 2013. Il prévoit des mesures de soutien à l'emploi et au développement de l'artisanat sur le marché intérieur comme à l'international, et vise à renforcer l'attractivité de ces métiers aux yeux des jeunes. La reprise d'entreprise, la transmission des savoir-faire, la protection des productions locales font l'objet de dispositions spécifiques. Autant de mesures qui, combinées aux solutions de financement apportées par Bpifrance, favorisent la compétitivité des artisans en leur offrant un environnement plus favorable.

2013

**PREMIÈRE DESTINATION
choisie par les touristes
dans le monde, la France
s'attache, via les contrats
de destination, à développer
une offre touristique
cohérente et lisible en
fédérant acteurs publics
et privés sur le territoire.**

UN AN D'ACTIVITÉ DE LA DGCCRF EN CHIFFRES

137 000 établissements contrôlés

719 000 vérifications

268 000 analyses

123 300 manquements constatés

15 400 PV pour infractions

11 900 mesures de police administrative

169 saisies

112 consignations

1 062 alertes sur des produits dangereux

85 961 réclamations enregistrées

› CONSOMMATION

2013, une année hors normes

La compétitivité des entreprises françaises requiert la garantie d'une concurrence saine et loyale entre les acteurs économiques ainsi qu'une régulation des marchés au bénéfice de la protection des consommateurs. L'affaire de la viande de cheval, découverte dans des plats cuisinés composés de viande dite de bœuf, est exemplaire de la mission que remplit dans ce sens la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF). À la demande du Gouvernement, la DGCCRF a immédiatement déployé un dispositif d'enquête renforcé dans les filières viande et poisson : vérification du retrait ou de la mise en conformité des produits surgelés concernés ; recherche de viande de cheval dans les plats cuisinés au stade de la distribution ; mise en place d'enquêtes de filière pour établir un état des lieux des circuits de commercialisation et la recherche de pratiques frauduleuses ; renforcement des contrôles des plats cuisinés de grande consommation.

Le consommateur, mieux protégé par la loi

Présentée en Conseil des ministres le 2 mai 2013 et adoptée le 13 février 2014 par le Parlement, la loi Consommation du 17 mars 2014 renforce la protection

des consommateurs au travers de plusieurs nouveautés significatives : l'introduction en droit français d'une procédure d'action de groupe ; la transposition de la directive sur les droits des consommateurs ; le renforcement du dispositif de protection des consommateurs en matière de crédit et d'assurance ; un accès facilité pour les consommateurs à l'optique et à certains produits de santé ; la modernisation des moyens d'action de la DGCCRF ; le renforcement des sanctions afin de les rendre réellement dissuasives en cas de fraude économique.

Des contrôles adaptés aux nouvelles formes de commerce

En matière de sécurité des consommateurs, de nouveaux enjeux se font jour avec le développement des formes modernes de commerce, dans des secteurs tels que l'environnement ou le crédit. Pour comprendre leur impact pour le consommateur, la DGCCRF a mené une série d'actions de contrôle, sous la forme d'enquêtes spécifiques (pour identifier les fraudes inédites ou naissantes, dans des domaines comme le soutien scolaire, les équipements photovoltaïques, les services financiers...) et via une surveillance accrue des sites de commerce électronique (10 200 sites contrôlés en un an).



En un an, les services de la DGCCRF ont procédé à des contrôles dans 137 000 établissements recevant du public.



2 700 supermarchés ont été contrôlés par les agents chargés de la métrologie dans les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Dirccete) pour vérifier la conformité des balances connectées aux caisses en sortie de magasin.

PLUS SUR LE WEB

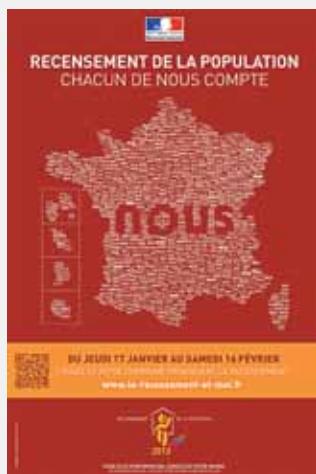
- www.economie.gouv.fr
- www.commerce-exterieur.gouv.fr
- www.redressement-productif.gouv.fr
- www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr
- www.mediateurducredit.fr
- www.mediation-interentreprises.fr
- www.acheteurs-assurance-credit.fr
- www.mediation-des-marches-publics.fr
- www.dgcis.gouv.fr
- www.cgeiet.economie.gouv.fr
- www.netpublic.fr
- www.internetsansrainte.fr
- www.netemploi.fr
- www.proximamobile.fr

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Acteur du programme

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques



Chaque année, l'Insee lance une campagne de recensement de la population.

La mesure pour nourrir le débat public

Avec la signature "Mesurer pour comprendre", qui accompagne dorénavant son logo, l'Insee affiche sa volonté de contribuer à éclairer le débat public. Au-delà des données conjoncturelles (croissance, emploi, prix, comptes nationaux) qui sont de son ressort, l'Insee permet d'établir, grâce au recensement, la population légale de chaque commune, mais délivre aussi des informations plus détaillées utiles au débat. Ainsi en 2013, une enquête famille-logements a été associée au recensement afin de dégager une image des situations conjugales et familiales, en pleine transformation. De même, ont été publiés les résultats de l'enquête internationale sur la mesure des compétences des adultes (PIAAC), qui a permis d'établir que, en France métropolitaine, 22 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence à l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres. Des progrès ont aussi été enregistrés par l'Insee dans des domaines aussi divers que la connaissance de l'emploi et des salaires dans la fonction publique, l'identification des zones où l'accès aux soins est difficile, ou le repérage des quartiers défavorisés.

Aller au-devant du public

Les statistiques publiées par l'Insee rencontrent un écho important dans les médias, que ce soit par l'intermédiaire des Insee Première ou des ouvrages de la collection "Insee Références". Leur impact, et donc leur utilité dans le débat public, sera renforcé par les efforts poursuivis par l'Insee pour faciliter leur usage.

C'est le sens de la démarche "Statistique publique et démocratie : à quoi servent les chiffres", lancée par le président du Conseil national de l'information statistique (Cnis) avec l'appui de l'Insee. C'est le but des actions pédagogiques à destination de la jeunesse et du projet de refonte du site www.insee.fr.

Des outils pour mieux comprendre l'économie mondialisée

Comprendre les mécanismes de la mondialisation constitue un enjeu considérable pour les pouvoirs publics ; l'Insee développe son dispositif statistique en la matière. Par exemple, il est possible de connaître chaque année les rapports entre les firmes multinationales et leurs filiales à l'étranger, ainsi que leur apport en termes d'emploi et de croissance. De même, une enquête sur les chaînes d'activité mondiales apporte un éclairage sur la sous-traitance hors des frontières et sur les délocalisations. Autant de connaissances qui nourriront des études menées en partenariat avec la Banque de France et la Douane. L'Insee a ainsi piloté un groupe de travail européen sur le suivi rapproché et individualisé des grands groupes multinationaux – "profilage" – au niveau de l'Union européenne.

Difficultés sur les chiffres du chômage

L'Insee a rencontré des difficultés dans l'exploitation des résultats de l'enquête Emploi, qui l'a conduit à ne pas publier en juin 2013 la totalité des chiffres qu'il délivre habituellement à partir de cette enquête. Ces

2013 EN CHIFFRES

Recensement

9 millions
de personnes recensées
chaque année

22 000
agents recenseurs

Plus de
4 millions
de logements visités

Indice des prix

200 enquêteurs
et **90** agents
mobilisés

200 000
prix relevés dans
29 000
points de vente

80 000
tarifs collectés (SNCF,
électricité...)

L'Insee sur le web

30 millions
de visites par an
sur www.insee.fr

30 000
abonnés à Insee.net
Actualité

20 000
abonnés Twitter



Dans le cadre de l'élaboration de l'indice des prix, les 200 enquêteurs de l'Insee effectuent chaque année 200 000 relevés dans les points de vente.

2013

LES ENQUÊTEURS DE L'INSEE sortent de la précarité en accédant, au 1^{er} janvier 2013, à un contrat de droit public.

difficultés sont liées à une rénovation du questionnaire concerné, rénovation visant à faciliter le déroulement de l'enquête sur le terrain grâce à des questions aux formulations plus simples. Malgré cet écueil, l'Insee a publié le chiffre du chômage chaque trimestre, à la date prévue, en détaillant l'impact du changement de questionnaire sur ce chiffre. De nouvelles séries longues retraitées en fonction de ce changement seront fournies en 2014 pour les principaux indicateurs.

Perfectionner la méthodologie et la coordination de la statistique
Crée en 2012, la direction de la Méthodologie et de la Coordination statistique et internationale a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques en matière de statistique et de développer les méthodes les plus efficaces, qu'il s'agisse du tirage de l'échantillon, du traitement de la non-réponse ou de la collecte multimode. Elle organise, au sein du service Statistique publique, la coordination de l'Insee et des services statistiques ministériels avec Eurostat et les autres instituts statistiques de l'Union européenne. En 2013 a également été installé le Comité du programme statistique, chargé d'animer et de coordonner l'ensemble du système statistique public.

Déjà plus de 5 000 identifiants LEI attribués

Le dispositif *Legal Entity Identifier*, identifiant pour les unités légales (LEI), validé par le G20 au sommet de Los Cabos en juin 2012, vise à faciliter la gestion et le contrôle des risques sur les marchés financiers en attribuant à chaque intervenant sur ces marchés un identifiant unique au plan mondial. Pour la

France, c'est l'Insee qui se charge de cette mission : au 31 décembre 2013, 1 400 LEI ont été attribués par l'Insee à des unités légales et 4 060 à des organismes de placement collectif. Cette activité s'élargira dès 2014 avec la mise en œuvre du règlement européen EMIR (*European Market and Infrastructure Regulation* – réglementation européenne sur les marchés et les infrastructures), qui obligera les entreprises à déclarer toutes les transactions sur les produits dérivés à l'aide de leur LEI.

Un métier mieux sécurisé, une organisation qui s'adapte

Deux décisions auront un impact particulier sur les travaux et l'organisation de l'Insee. D'abord, la mise en place de nouvelles conditions d'emploi pour les enquêteurs de l'Insee, qui, de vacataires, sont devenus titulaires d'un contrat de droit public au 1^{er} janvier 2013. Ils bénéficient désormais d'un niveau de revenu garanti, d'une meilleure protection sociale et d'une charge de travail mieux répartie dans le temps. Ensuite, le ministre de l'Économie et des Finances a pris la décision, en avril 2013, de poursuivre la montée en charge du Centre statistique de Metz, qui, à terme, comptera 400 agents, dont 350 issus de l'Insee. Le Centre regroupe un centre de statistiques sociales et locales, un centre de ressources humaines et un centre d'exploitation informatique.



Mis en ligne par l'Insee, le site www.le-recensement-et-moi.fr utilise la vidéo et l'infographie pour expliquer le recensement au grand public.

PLUS SUR LE WEB

www.insee.fr

www.le-recensement-et-moi.fr

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

Responsable des engagements financiers pris par l'État, le ministère des Finances doit, par la gestion de la dette et de la trésorerie, garantir que l'État est en mesure d'honorer sa signature à tout instant, quelles que soient les circonstances et au meilleur coût. Il apporte sa garantie aux dispositifs d'aide au développement international des entreprises et oriente l'épargne vers le financement de politiques publiques et de l'économie.

CHARGE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

559 milliards d'euros émis sur l'année

Afin de couvrir le besoin de financement de l'État au meilleur coût pour le contribuable, dans un contexte de taux exceptionnellement bas et de faible inflation, l'Agence France Trésor (AFT) a mené à bien, en 2013, un programme d'émission de dette portant sur 169 milliards d'euros d'émissions nettes à moyen et long terme et 390 milliards d'euros à court terme. Ces émissions, qui servent à couvrir les amortissements de dette à moyen et long termes ainsi que le déficit prévisionnel de l'État, se sont effectuées à de bonnes conditions de taux : le coût de financement moyen pour les émissions à moyen et long terme s'établit à 1,54 %, à comparer au plus bas taux de 2012 (1,86 %). L'AFT a réussi le lancement d'une nouvelle OAT (obligation assimilable du Trésor) à trente ans, à échéance au 25 mai 2045, à un taux de 3,26 % et portant sur 4,5 milliards d'euros.

dialogue permanent : en 2013, elle a ainsi rencontré 197 d'entre eux pour leur faire connaître la politique économique de la France et les principes de gestion de la dette. Au total, la rétrogradation de la note de la France par Fitch (de AAA à AA+ en juillet) et Standard & Poor's (de AA+ à AA le 8 novembre) n'a pas eu d'impact sur le coût du financement de l'État.

Une gestion dynamique de la trésorerie de l'État

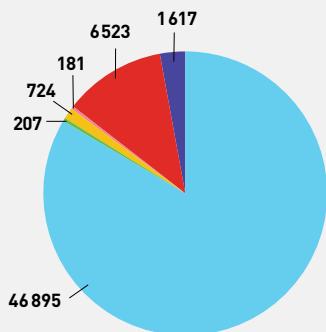
Quelles que soient les circonstances, l'État doit en permanence être en mesure de respecter l'ensemble de ses engagements financiers. Pour ce faire, l'Agence France Trésor veille à ce que le compte du Trésor présente un solde créditeur chaque soir. 2013 a été une année intense sur ce plan, alors que 2012 avait été marquée par une faible demande de liquidités sur le marché interbancaire. Les placements journaliers de la trésorerie ont suivi un rythme très dynamique : en moyenne, 24,5 milliards d'euros ont été placés quotidiennement par l'AFT, soit environ 3 200 opérations par jour. Le rapprochement des trésoreries de certaines entités publiques sur le compte du Trésor a permis à l'État de maîtriser ses émissions de dette à court terme malgré la dégradation du déficit budgétaire sur l'année.

Acteurs des programmes

DG TRÉSOR
Direction générale du Trésor
AFT
Agence France Trésor

Les engagements financiers de l'État dans la loi de finances initiale pour 2013

(crédits évaluatifs en millions d'euros)



- **Programme 117**
Charge de la dette et trésorerie de l'État
- **Programme 114**
Appels en garantie de l'État
- **Programme 145**
Épargne
- **Programme 168**
Majoration de rentes
- **Programme 336**
Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité
- **Programme 338**
Augmentation de capital de la BEI

ÉPARGNE

Mobiliser l'épargne au service du financement de l'économie

L'État s'emploie à stimuler le développement d'une épargne individuelle de long terme et orientée vers les besoins de financement de l'économie, favoriser l'investissement dans le logement et garantir l'équilibre financier des dispositifs d'épargne réglementée. Aujourd'hui, les principaux produits d'épargne peinent à remplir ce rôle à l'image de l'assurance-vie dont plus de 80 % de l'encours (1 400 milliards d'euros) est investi, via les fonds euros, dans des titres obligataires, notamment des titres souverains. La loi de finances rectificative (LFR) pour 2013 s'est attachée à faire émerger de nouveaux produits favorisant un meilleur financement de l'économie tout en répondant aux besoins des assurés. Elle poursuit aussi l'objectif de mieux répartir l'avantage fiscal consenti, afin de récompenser ceux qui font le choix d'apporter leur épargne là où elle fait défaut à l'économie.

Réforme de l'assurance-vie et création du PEA-PME

La réforme de l'assurance-vie engagée à l'automne, située dans le prolongement du rapport Berger-Lefebvre rendu le 2 avril 2013, a pour objectif un meilleur financement de l'économie par les assureurs, dont les actifs sont essentiellement investis en obligations aujourd'hui. Concrètement, il s'agit d'introduire la possibilité de créer des contrats pouvant comporter, en plus d'un support en euros traditionnel (disposant d'une garantie à tout moment) et d'un support en unités de comptes (comportant un risque de perte en contrepartie d'une promesse de rendement élevé), un support diversifié, dit "fonds croissance", offrant une garantie de tout ou partie du capital à un terme de huit ans minimum, en contrepartie d'une meilleure rémunération permise par une allocation d'actifs plus dynamique que les fonds euros. Ces produits bénéficieront à leur ouverture du maintien de l'antériorité fiscale.



Les équipes de la salle des marchés de l'Agence France Trésor effectuent en moyenne 3 200 placements par jour pour équilibrer le solde du compte du Trésor.

La LFR instaure aussi un produit qui bénéficiera d'un abattement d'assiette de 20 % au moment de la transmission, à condition d'être suffisamment investi en actifs ciblés : des actions de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), du logement social et intermédiaire, et des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Prévue par la loi de finances initiale pour 2014, la création du PEA-PME s'inscrit dans la même

logique. Elle donne naissance à un produit dédié aux investissements dans des PME et des ETI, avec un plafond de 75 000 euros, et s'accompagne du relèvement du plafond du plan d'épargne en actions (PEA) porté à 150 000 euros. La réforme coïncide avec le lancement d'Enternext, qui vise à redynamiser l'accès des PME et des ETI au financement par le marché.

2013

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-VIE
prévue par la loi de finances rectificative pour 2013 vise à mobiliser l'épargne au service du financement de l'économie, en développant notamment les nouveaux fonds Euro-Croissance.

APPELS EN GARANTIE DE L'ÉTAT

L'assurance-crédit, un rôle décisif pour l'exportation

Pour encourager le développement international de l'économie, l'État apporte, par l'intermédiaire de la Coface, un appui de nature financière aux entreprises exportatrices. L'intervention de l'État se révèle souvent décisive dans la conclusion de contrats dont la durée, le montant et le risque de contrepartie sont tels que le marché privé ne peut les prendre en charge. Dans un contexte incertain, la garantie de l'État est encore plus essentielle. Depuis 2008, la France a mené une politique contracyclique qui a conduit à l'augmentation de moitié de l'encours des garanties d'assurance-crédit (61 milliards d'euros). Petites ou grandes, de la PME régionale à Arianespace, toutes les entreprises peuvent bénéficier des garanties publiques pour prendre pied à l'étranger ou y conforter leur présence : grands projets d'infrastructures (locomotives, métros, plateforme offshore de gaz naturel liquéfié en Australie), prise de parts de marchés dans des secteurs très concurrentiels, implantation de PME à l'international, etc.

Prospecter pour exporter

Complémentaire de l'assurance-crédit, l'assurance-prospection intervient en amont. Le dispositif – relancé via plusieurs réformes depuis 2008 – permet d'offrir aux exportateurs un relais de trésorerie et une assurance contre l'échec de leur prospection à l'étranger. Plus de 11 000 exportateurs français en bénéficient. En la matière, un euro investi génère en moyenne 13 euros d'exportation ; il peut en être déduit que, en trente ans, le dispositif a engendré 45 milliards d'euros d'exportation. Une procédure simplifiée pour les petites entreprises, l'A3P (Assurance-prospection premiers pas), a été lancée en 2012, avec un succès immédiat : 2 700 entreprises en ont déjà bénéficié.



ASSURANCE-CRÉDIT.
L'État apporte sa garantie, via la Coface, aux entreprises françaises associées au projet Ichthys de plateforme offshore de gaz naturel liquéfié au large des côtes australiennes (34 milliards de dollars d'investissements).

PLUS SUR LE WEB

www.economie.gouv.fr
www.tresor.economie.gouv.fr
www.coface.fr
www.aft.gouv.fr

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Le ministère des Finances et des Comptes publics pilote directement les politiques fiscale, budgétaire, comptable et douanière du Gouvernement, contribuant à une gestion plus efficace des finances publiques et des ressources humaines de l'État. Lui incombe notamment le recouvrement de l'impôt, le contrôle douanier, le paiement des achats publics, l'informatique financière et comptable, ainsi que la paye de 2,5 millions d'agents de l'État.

STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES

Acteurs du programme

AIFE

Agence pour l'informatique financière de l'État

DB

Direction du Budget

DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

ONP

Opérateur national de paye



Nouvelle approche : la procédure budgétaire comprend désormais des conférences fiscales qui examinent l'efficacité des dépenses fiscales.

2013

LE HAUT CONSEIL POUR LES FINANCES PUBLIQUES, créé par la loi organique du 17 décembre 2012, a délivré quatre avis sur le réalisme des prévisions macroéconomiques associées aux textes financiers et sur la cohérence de la trajectoire des finances publiques avec les engagements européens de la France.

Programmation et gouvernance, an I

2013 marque la première année de mise en œuvre de la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques. Promulgué le 17 décembre 2012, ce texte applique les modalités de pilotage des finances publiques définies par le cadre de gouvernance européen, parachevé ces deux dernières années avec l'adoption du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union européenne et de plusieurs textes européens qui renforcent les mécanismes de surveillance budgétaire et économique des États membres. La loi a permis de créer le Haut Conseil pour les finances publiques (HCFP), chargé d'apprécier le réalisme des prévisions macroéconomiques associées aux textes financiers et la cohérence de la trajectoire des finances publiques

avec les engagements européens de la France, ce qu'il a fait à quatre reprises en 2013.

Une procédure budgétaire renforcée

Compte tenu des objectifs de redressement des finances publiques, les conférences budgétaires ont été remplacées par des conférences de sécurisation de la trajectoire 2014-2015, lesquelles ont favorisé un dialogue approfondi entre la direction du Budget (DB) et les ministères sur les réformes structurelles à mettre en œuvre dès 2014 pour dégager des économies. Nouvelle approche : des conférences fiscales ont permis de passer en revue les dépenses fiscales pour débattre de l'efficacité de chacune d'entre elles. Certaines pèsent plus lourd que les crédits alloués à certaines missions du budget de l'État.

Loi de finances 2014 : les grandes lignes

La loi de finances pour 2014 a été publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 2013. Elle prévoit 15 milliards d'euros d'économies pour réduire les déficits publics. Elle s'attache à faciliter le financement des entreprises et à soutenir l'innovation par la modernisation du PEA (plan épargne-actions) et la mise en place d'un PEA dédié en faveur des PME, une réforme de l'assurance-vie permettant aux assureurs de mieux mobiliser l'épargne des ménages pour le financement des entreprises et la définition d'un régime de taxation des plus-values mobilières qui encourage l'investissement de long terme, l'accompagnement des PME qui investissent dans la robotisation et le renforcement des dispositifs de financement des exportations. Pour soutenir le pouvoir d'achat, le gel du barème de l'impôt sur le revenu est levé, la décote à l'entrée dans l'impôt sur le revenu est majorée et le seuil du revenu fiscal de référence, qui ouvre droit à des exonérations ou à des minorations d'imposition, est relevé. Les entreprises qui versent des rémunérations supérieures à 1 million d'euros participeront à l'effort de solidarité. La loi de

finances prévoit aussi l'abaissement du taux de TVA sur la rénovation thermique et la construction de logement social. Par ailleurs, 12 milliards d'euros de crédits sont ouverts pour la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA). À cette occasion, les documents accompagnant le projet de loi de finances ont été significativement enrichis et modifiés afin de correspondre aux nouvelles exigences européennes.

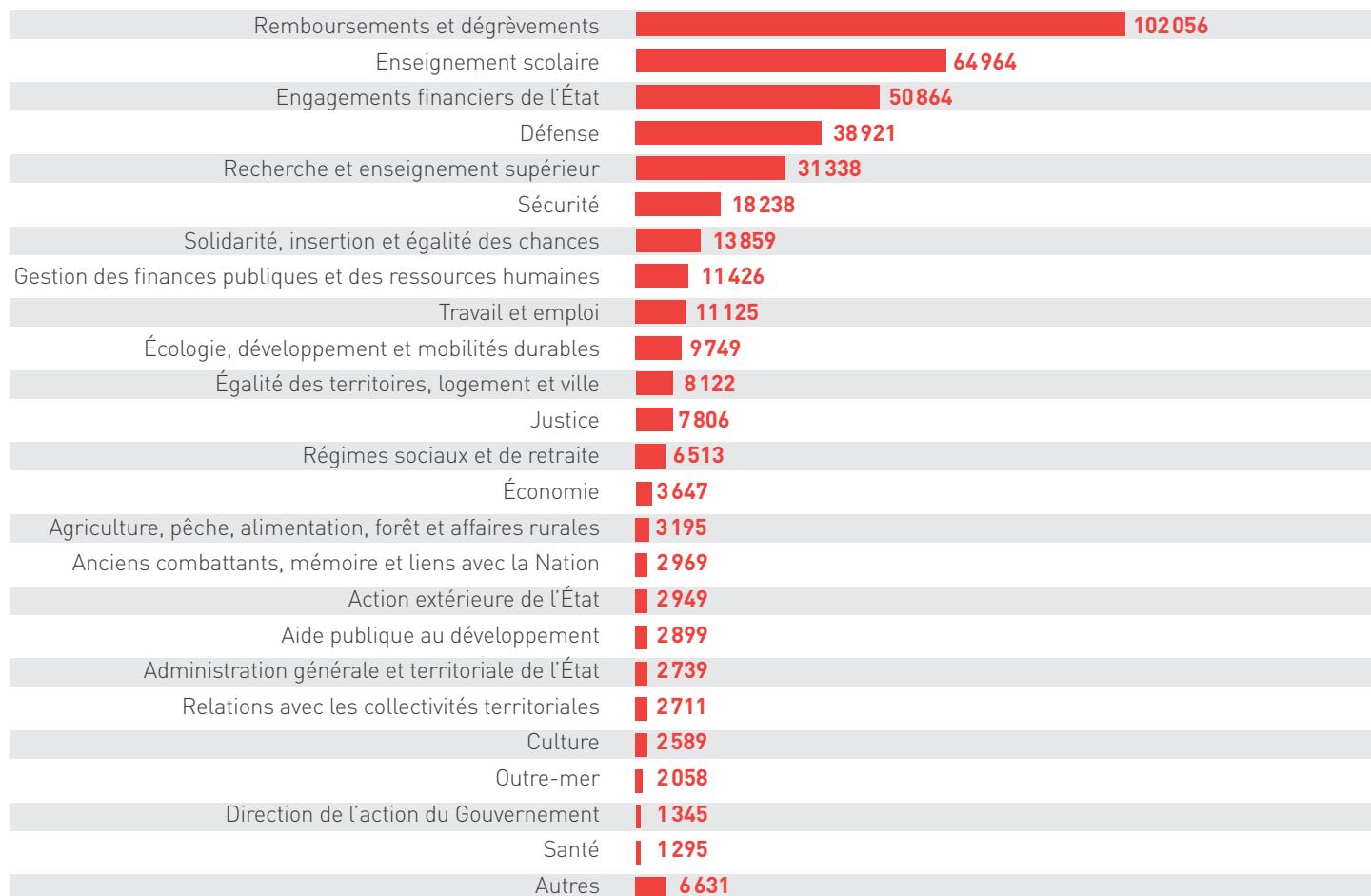
Une LFR pour respecter la norme de dépense

Promulguée le 29 décembre, la loi de finances rectificative (LFR) pour 2013 s'inscrit dans la ligne d'un déficit public de 4,1 % du PIB et prend les mesures nécessaires au strict respect de la norme de dépense. Elle intègre notamment la réforme de l'assurance-vie afin de mieux orienter la première source d'épargne financière des ménages vers l'économie, la mise en place d'incitations à l'investissement dans les PME innovantes qui bénéficieront d'un mécanisme d'amortissement favorable, ainsi que des mesures de soutien financier à l'export et de simplification.

Les missions du budget général de l'État en 2014

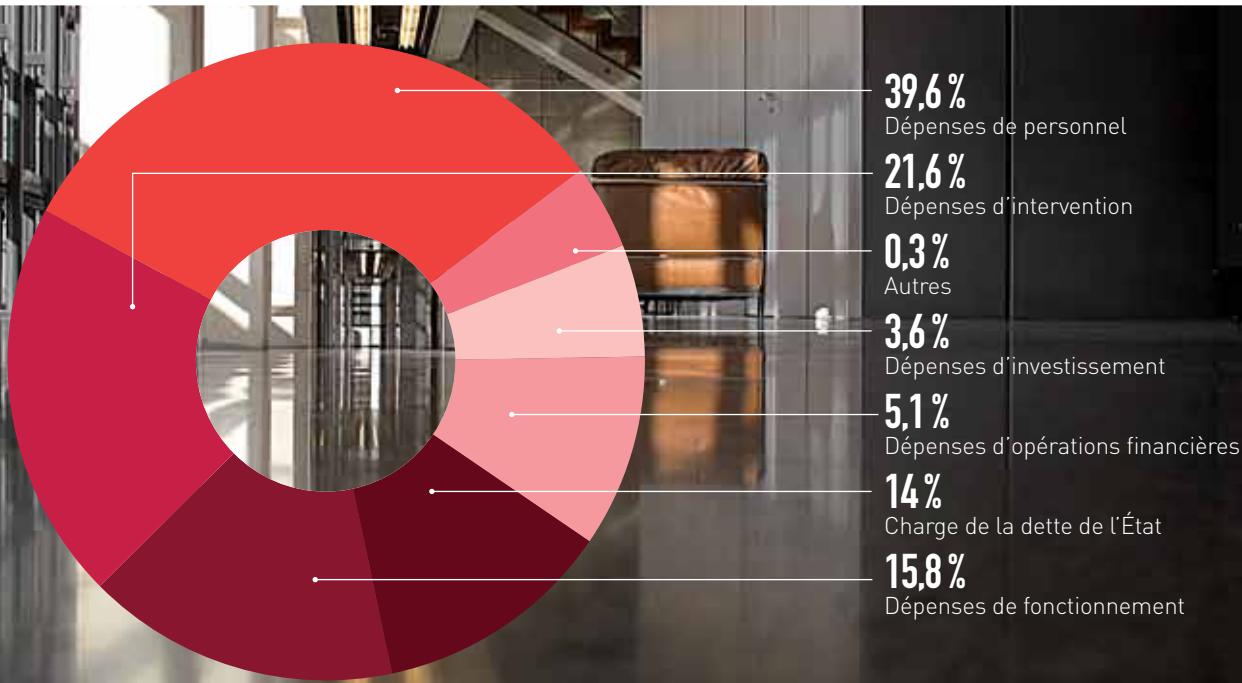
(crédits de paiement en millions d'euros)

TOTAL 407 308 millions d'euros



GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Les charges budgétaires de l'État en 2014 par nature (en % du budget total)



Exécution 2013 : stabilité et forts redéploiements

Pour 2013, l'objectif de dépense pour l'État (hors charge de la dette et pensions) a été intégralement respecté : la stabilisation des dépenses au niveau de la loi de finances initiale pour 2012 a été appliquée. Pour s'en assurer, le Gouvernement avait décidé en février 2013 de mettre en réserve 2 milliards d'euros de crédits, portant la réserve de précaution sur les crédits hors masse salariale de 5,9 à 7,9 milliards d'euros. Cette mesure de prudence a permis de faire face aux redéploiements de crédits liés au financement de la contribution de la France au budget européen, aux dispositifs en faveur de l'emploi et contre la pauvreté, aux opérations extérieures du ministère de la Défense. Pour les financer, un effort sur les autres dépenses a été nécessaire à hauteur de 3,2 milliards d'euros.

Premier anniversaire pour le décret GBCP

Adopté le 7 novembre 2012, le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) a connu sa première application en 2013. S'agissant de l'État, les principaux textes d'application ont été publiés ; une programmation pluriannuelle par activités dans les services de l'État a été mise en place. De nou-

veaux documents de gestion simplifiés et communs aux ministères ont été élaborés et le cadre de référence interministériel du contrôle interne budgétaire a été publié. Le pilotage de la fonction budgétaire et comptable a été renforcé par la désignation des responsables de la fonction financière ministérielle (RFIM) et des différents acteurs de la gestion. La généralisation d'un nouveau mode d'organisation de la dépense, les services facturiers, a été engagée. Le décret "GBCP" fait aussi obligation aux ministères de mettre en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable, dont le cadre de référence interministériel a été précisé par arrêté le 21 décembre 2013.

Enfin, les règles de la gestion budgétaire et comptable publique devant être appliquées d'ici au 1^{er} janvier 2016 aux structures et organismes majoritairement financés par des fonds publics, les directions du Ministère ont engagé en 2013 le renforcement progressif du pilotage des organismes publics.

Le budget européen encadre pour six ans

Le Conseil européen a adopté le 2 décembre 2013 le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Fruit de

négociations engagées depuis 2011, il avait fait l'objet d'un accord entre les chefs d'État et de gouvernement en février 2013. Le budget total de l'Union pour la période 2014-2020 s'élèvera à 1 083 milliards d'euros en crédits d'engagement et à 1 024 milliards d'euros en crédits de paiement, en hausse de 10 % par rapport à la période 2007-2013. La France en est le deuxième contributeur en volume, derrière l'Allemagne, à hauteur de 22,5 milliards d'euros en 2013. Sur la période 2014-2020, le budget européen continuera de financer des dépenses telles que la politique agricole commune, les fonds Feder et FSE, Erasmus +, ITER ou l'aide humanitaire.

Chorus en régime de croisière

La mise en œuvre de Chorus est désormais achevée et peut porter ses fruits. Déployé sur plusieurs années, ce système d'information permet non seulement d'assurer le paiement des dépenses de l'État, mais aussi de gérer l'ensemble des activités financières, le budget et la tenue des comptes, en application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Utilisé par 55 000 agents, Chorus assure chaque jour le paiement de 400 millions d'euros et traite plus de 4 millions de factures par an en provenance de 250 000 entreprises. Il contribue à réduire les délais de paiement et permet également le versement des subventions et des 600 000 bourses mensuelles de l'enseignement supérieur. De nombreux projets d'amélioration ou de développement du système ont été lancés en 2013 et seront mis en œuvre à partir de 2014 : optimisation du pilotage des achats, états de pilotage, nouvelle architecture technique, etc.

La dématérialisation en progression

Chorus contribue aux progrès de la dématérialisation : la plateforme Chorus Factures permet aux

fournisseurs de l'État de lui adresser des factures dématérialisées et de s'affranchir ainsi des factures papier. Trois modes de transmission sont proposés, en fonction du nombre de factures et de la capacité de l'entreprise à dématérialiser. Au-delà d'un certain volume, le format EDI (échange de données informatisé) doit être privilégié. Les autres fournisseurs peuvent saisir leurs factures ou les déposer au format PDF sur le site www.chorus-factures.budget.gouv.fr, qui leur permet de suivre à tout moment le traitement de leurs factures dématérialisées.

En complément, un portail dédié aux prestataires de justice sera instauré en avril 2014, leur permettant de transmettre sous forme dématérialisée leurs mémoires de frais.

Enfin, Chorus Déplacements Temporaires, solution interministérielle de gestion dématérialisée des états de frais de déplacements des agents de l'État, a été étendue à trois nouvelles entités en 2013 : services du Premier ministre, DGFiP, ministère du Travail.

ONP, un projet réorienté

Créé en mai 2007 pour moderniser la fonction paye des agents de la fonction publique d'État, l'Opérateur national de paye (ONP) a vu le développement de son projet SI-Paye interrompu en mars 2014, compte tenu de la persistance de risques techniques significatifs pesant sur la faisabilité des raccordements, de l'horizon lointain du calendrier de débouché du programme et des perspectives dégradées de rentabilité de l'opération.

Le programme est ainsi réorienté, tout en maintenant ses objectifs initiaux. Il consiste à capitaliser sur les travaux d'ores et déjà réalisés, notamment à poursuivre la modernisation des SIRH et l'optimisation des organisations. Le moteur de paye actuel (PAY) sera par ailleurs réécrit à fonctionnalité constante pour courir le risque d'obsolescence de cette application.

2013

400 MILLIONS D'EURS
sont réglés chaque jour par
l'État grâce à son progiciel
comptable Chorus, dont le
déploiement est complet dans
les administrations publiques.



Avec Chorus Factures, l'État propose la dématérialisation à ses fournisseurs : ceux-ci peuvent ainsi s'affranchir des factures papier.

PLUS SUR LE WEB

www.economie.gouv.fr
www.performance-publique.budget.gouv.fr
www.chorus-factures.budget.gouv.fr

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Acteur du programme

DGFiP
Direction générale
des Finances publiques



Les 30 plus grands hôpitaux français feront l'objet d'une certification de leurs comptes dès 2014.

2013

LES PREMIERS COMPTES ÉTABLIS SOUS CHORUS, portant sur l'exercice budgétaire 2012, ont été certifiés en 2013 par la Cour des comptes.

› COMPTES PUBLICS

Certification des premiers comptes établis sous Chorus

Contribuer à la solidité financière des institutions publiques, c'est garantir la qualité des comptes de l'État et des établissements publics nationaux. Une étape importante a été franchie, avec la certification des comptes 2012 de l'État par la Cour des comptes. Ces comptes – les premiers tenus dans le progiciel Chorus – ont fait l'objet de cinq réserves substantielles, mais leur nombre continue de baisser (sept réserves substantielles sur les comptes 2011). Cet effort d'amélioration des comptes porte non seulement sur le périmètre de l'État, mais aussi sur les organismes et établissements publics. Pour ces derniers, il passe par une démarche de certification par des commissaires aux comptes et par le déploiement du contrôle interne comptable et financier.

C'est aussi l'objet du décret du 7 novembre 2012, qui modernise le cadre et les règles budgétaires et comptables, le rôle des ordonnateurs, des comptables et des contrôleurs budgétaires pour l'État et les structures publiques (hors secteurs local et hospitalier). Sa mise en œuvre a avancé en 2013 avec la publication de ses arrêtés d'application et l'information délivrée aux organismes et à leurs autorités de tutelle.

Pour des comptes publics locaux et hospitaliers fiables

Comme l'État, chacune des 160 000 comptabilités publiques locales est concernée par la démarche d'amélioration de la qualité des comptes. Une boîte à outils est mise à la disposition des ordonnateurs (les exécutifs locaux) et des comptables par le Comité national relatif à la fiabilité des comptes publics locaux, au sein duquel sont représentées, autour de la DGFiP, les associations d'élus, la direction générale des Collectivités locales et la Cour des comptes. Le même travail de fiabilisation est mené pour les comptes hospitaliers, qui ont donné lieu à de nombreuses actions de formation et de communication. Objectif : préparer la certification des comptes des hôpitaux les plus importants, en commençant en 2014 par une première vague d'une trentaine d'entre eux. Les établissements concernés – dont la liste a été publiée au *Journal officiel* le 28 décembre 2013 – ont bénéficié d'une offre de service en matière de contrôle interne, élaborée sur la base des enseignements tirés de la certification des comptes d'établissements publics de l'État.

UN PROJET STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2013-2018

Présenté en juillet 2013 aux personnels et à leurs représentants, puis expliqué par le directeur général au cours d'un "chat" en ligne, le projet stratégique de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) est le résultat d'un travail de grande ampleur mené en concertation avec les agents depuis l'automne 2012 pour élaborer une vision de l'avenir pour les cinq prochaines années. De nombreux partenaires nationaux et locaux ont aussi été consultés. Le document, intitulé *Une stratégie de confiance*, définit une trajectoire d'évolution visible et maîtrisée. Pour demeurer une administration au cœur de la République, au service de tous les publics et à l'écoute de ses agents, la DGFiP s'engage sur quatre grands axes :

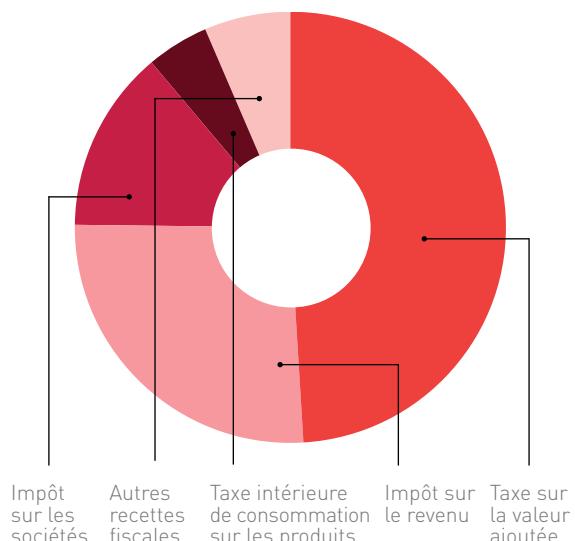
- 1 CONTRIBUER** à la solidité financière des institutions publiques
- 2 FAVORISER** un environnement de confiance par sa qualité de service et sa proximité
- 3 DEVENIR** une administration numérique de référence en prenant en compte les nouveaux usages
- 4 ENRACINER** une culture commune porteuse de sens et de progrès pour ses équipes



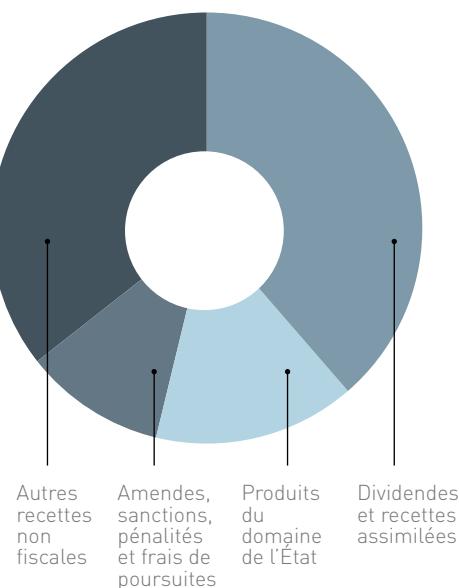
Les recettes de l'État prévues au budget 2014

(recettes nettes en milliards d'euros)

Recettes fiscales 284,4 Md€, dont:



Recettes non fiscales 13,2 Md€, dont:



2013

Source : loi de finances initiale pour 2014.

› LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Des moyens de lutte renforcés par la loi du 6 décembre 2013

Le principe de consentement à l'impôt est l'un des fondements du pacte républicain. Il se manifeste par le biais de la déclaration de revenus et du paiement des impôts. Afin de promouvoir le civisme fiscal, la lutte contre la fraude a été intensifiée. La loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière accroît les moyens d'action de la DGFiP, de la police et de la justice. Ses dispositions s'articulent autour de quatre axes : lutter contre la fraude fiscale passant par des comptes bancaires à l'étranger non déclarés ; améliorer l'efficacité du contrôle en l'adaptant aux évolutions informatiques ; affermir la lutte contre les fraudes com-

plexes et les circuits économiques frauduleux (blanchiment de fraude fiscale, "carrousels" de TVA, logiciels qui facilitent les manipulations comptables frauduleuses...) avec l'institution de nouvelles circonstances aggravantes de fraude fiscale assorties d'un durcissement des sanctions pénales et l'allongement du délai de prescription ; renforcer la coopération avec la justice et sécuriser les informations utiles à la lutte contre la fraude.

Le développement de la "police fiscale"

La DGFiP participe au renforcement de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales, créé par un décret du 25 octobre 2013. L'Office bénéficiera des compétences de 17 agents

POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA LOI DU 6 DÉCEMBRE 2013 donne l'administration de nouveaux outils pour mener à bien la lutte contre la fraude fiscale, avec notamment un renforcement des sanctions et l'allongement du délai de prescription.

2013

LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT ONT DIMINUÉ de 3,7 jours en 2013, notamment grâce à l'intervention des centres de services partagés et des services facturiers déconcentrés.



L'hôtel de Penthièvre (Paris, VII^e arrondissement), siège du ministère des Anciens Combattants, a été inscrit au programme des cessions immobilières de l'État en 2013.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

supplémentaires de la DGFiP formés à l'École nationale supérieure de la police pour devenir officier fiscal judiciaire. En parallèle, les officiers de police judiciaire intégrant la Brigade nationale de répression de la délinquance financière ont été formés à l'École nationale des finances publiques. Ce dispositif de "police fiscale" se combine avec celui du procureur de la République financier, créé par la loi organique du 6 décembre 2013.

L'intensification du contrôle fiscal international

Lutter contre la fraude implique de pouvoir agir par-delà les frontières, via l'assistance administrative entre les États. Dans le cadre de son action contre les paradis fiscaux, la France a eu recours à ce mécanisme avec les 39 pays qui ont récemment conclu avec elle ces accords d'échange de renseignements. Résultat : plus de 600 demandes de renseignements supplémentaires ont été adressées en 2013. La montée en puissance du dispositif communautaire Eurofisc a permis d'intensifier la lutte contre la fraude à la TVA au plan européen, la France conservant la coordination de la lutte contre les "carrousels" de TVA.

MODERNISATION

Un traitement plus efficace de la dépense publique

Le contrôle et le paiement des dépenses dans des délais brefs sont des enjeux de taille pour la sphère publique et pour ses fournisseurs. En 2013, plus de 264 milliards d'euros ont été payés au titre des dépenses du budget général de l'État et plus de 235 milliards au titre des comptes spéciaux du Trésor. Plus de 11,5 millions de demandes de paiement ont été traitées pour les dépenses des ministères. Près d'un million d'entre elles l'a été par les centres de services partagés et les services facturiers déconcentrés, ce qui a permis d'accélérer le paiement de 46 milliards d'euros. Ce dispositif concerne les dépenses des services déconcentrés des ministères économiques et financiers, du ministère de la Culture et des ministères sociaux. Il a vocation à s'étendre à d'autres administrations. C'était le cas en 2013, à titre expérimental, pour les dépenses engagées par le ministère de l'Éducation nationale (académies de Besançon, Bordeaux et Paris).

Des délais de paiement encore réduits

En un an, la maîtrise du progiciel Chorus a contribué à réduire le délai de paiement des dépenses de l'État de 23 à 19,3 jours. La dématérialisation de la chaîne de la dépense concourt à cette amélioration : les services de la DGFiP ont traité 28000 factures dématérialisées transmises par les entreprises. Certains agents de l'État

ont aussi bénéficié de la gestion dématérialisée : plus de 9 000 états de frais de déplacement ont été traités via l'application interministérielle de gestion Chorus-DT, en cours de déploiement dans trois ministères.

Le patrimoine immobilier de l'Etat, une politique publique à part entière

La modernisation de l'action publique passe par une meilleure gestion du patrimoine immobilier de l'État. L'objectif est de doter l'État d'un parc immobilier plus économique des deniers publics, mieux adapté aux missions des services et de meilleure qualité pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents publics. Chargé du pilotage de cette politique publique à laquelle le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimapl) a donné une nouvelle impulsion le 18 décembre 2013 ; le service France Domaine s'appuie sur les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) et les mesures prévues par la loi du 18 janvier 2013, portant mobilisation du foncier public en faveur du logement. Des cessions immobilières ont déjà été conclues en 2013, notamment l'ancienne caserne Martin à Caen, dont le protocole de vente a été signé le 17 mai en présence du président de la République. Le site Internet dédié aux cessions immobilières de l'État, www.economie.gouv.fr/cessions, a été remis à jour et l'inventaire dressé dans Chorus devient le support de cette politique immobilière redynamisée.

Retraite des fonctionnaires : la modernisation avance

La modernisation de la gestion des retraites des fonctionnaires est entrée en phase opérationnelle : le nouveau processus de traitement des dossiers de pensions, qui dispense les employeurs de reconstituer les carrières, est entré en vigueur dans une quarantaine d'administrations le 1^{er} janvier 2013. Pour six d'entre elles, les départs sont intégralement pris en charge par le service des Retraites de l'État (SRE). Depuis le 30 septembre, le portail de gestion des comptes individuels de retraite et des départs à la retraite (Pétrel), accessible à plus de 1 000 gestionnaires, retrace les 2,1 millions de comptes des fonctionnaires de l'État. Dans le cadre du droit à l'information retraite, 260 000 documents récapitulant les droits acquis ont été adressés à six générations de fonctionnaires de l'État en 2013. Le service proposant un entretien "information retraite" en faveur des agents de 45 ans et plus est devenu opérationnel. Enfin, le SRE et les centres de gestion des retraites ont concédé et payé 95 000 nouveaux dossiers de pension aux fonctionnaires partis en retraite en 2013.



► QUALITÉ DE SERVICE

Accueil des usagers et proximité

2013 a marqué une nouvelle progression des contacts par courriel et des démarches en ligne. La réception physique demeure quant à elle importante, avec 25 millions de contacts au guichet, 27 millions par téléphone et 5 millions par Internet. La simplification des démarches administratives pour les usagers a pris la forme d'un accès plus facile au compte fiscal en ligne et d'une fusion des avis d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, innovation majeure de l'année 2013. Le plan national d'équipement adopté en juillet 2013 a porté ses fruits : 375 terminaux de paiement électronique étaient déployés dans les centres des finances publiques à la fin de l'année, permettant aux particuliers de payer par carte bancaire impôts, timbres fiscaux, amendes et factures des services publics locaux.

Patrim Usagers, un nouveau service en ligne

Ouvert le 6 novembre 2013 à Paris et dans la région Limousin à titre expérimental, le service "Rechercher des transactions immobilières", accessible depuis l'espace personnel de l'usager sur www.impots.gouv.fr, permet aux particuliers de trouver des éléments de comparaison utiles à l'estimation de leurs biens immobiliers – nécessaire dans le cadre de leurs obligations déclaratives (donation, succession, déclaration d'ISF) –, à une procédure de contrôle ou d'expropriation. Les premiers retours ayant été très positifs, il sera généralisé à l'ensemble du territoire début 2014.

Le chantier en cours des valeurs locatives

Pour être efficace et juste, la fiscalité locale doit être adaptée aux réalités, qui évoluent au fil du temps. Les bases de calcul des valeurs locatives doivent donc être mises à jour, les règles datant d'une quarantaine d'années. Le chantier de la révision des valeurs locatives a été engagé par la DGFiP : étendu à l'ensemble des locaux professionnels, il a débuté par la souscription d'une déclaration par leurs propriétaires. La loi de finances rectificative pour 2013 a aussi lancé une expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

1,4 milliard d'euros préfinancé au titre du CICE

Mis en place au 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) réduit le coût du travail des

salariés rémunérés jusqu'à 2,5 SMIC et permet aux entreprises qui les emploient de réduire leurs charges et d'améliorer ainsi leur compétitivité. Pour bénéficier plus rapidement de son impact positif, les entreprises peuvent céder leur créance future à un établissement de crédit sans attendre la constatation du crédit d'impôt définitif, l'établissement cessionnaire notifiant alors auprès du comptable des finances publiques la cession de la créance. Au cours de l'année, 11 306 pré-financements ont été enregistrés par les services de la DGFiP pour un montant total de 1,4 milliard d'euros.

Pour une relation de confiance avec les entreprises

Pour contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises en leur apportant la sécurité juridique dont elles ont besoin, la DGFiP a mis en place en octobre 2013 la "relation de confiance", un dispositif expérimental qui consiste à accompagner l'entreprise dans ses processus déclaratifs. Administration et entreprise mènent une revue des options et obligations fiscales de cette dernière. L'entreprise dispose ainsi d'une meilleure visibilité de ses résultats financiers et réduit les risques de contentieux.

La DGFiP s'attache également à prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises – plus de 1 700 ont été détectées par les services – et à leur apporter son soutien : en un an, près de 4 000 plans d'apurement des dettes fiscales et sociales ont été accordés à des entreprises.

Un nouveau portail pour les collectivités territoriales

Point d'accès unique et simplifié à l'ensemble des informations concernant les collectivités territoriales, le site www.collectivites-locales.gouv.fr, géré conjointement avec la direction générale des Collectivités locales, a ouvert le 11 avril 2013. Il rend compte de l'avancée des grands chantiers qui les intéressent. Le site propose un accès à des services dédiés (*Code général des collectivités territoriales*, instructions comptables et financières, *Code des marchés publics*, compte individuel des collectivités...) ainsi que l'envoi d'une lettre électronique d'information bimensuelle. Au 31 décembre 2013, 1 820 000 visites avaient déjà été enregistrées sur le site.

Les centres des finances publiques ont accueilli 25 millions d'usagers à leurs guichets en un an, ont enregistré 27 millions de contacts par téléphone et 5 millions par Internet.



Expérimenté depuis la fin 2013, le dispositif "La relation de confiance" consiste à accompagner l'entreprise dans ses processus déclaratifs.

2013

LA DGFiP AU SERVICE DES USAGERS : 2013 se caractérise par une nouvelle progression des démarches en ligne et des contacts par courriel.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES



2013

Les usagers peuvent opter pour L'AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU ET L'AVIS DE TAXE D'HABITATION 100 % EN LIGNE.
Grâce à ce geste, 4 millions d'envois papier ont pu être économisés en 2013.



› ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Création de Cap Numérique

La DGFiP a l'ambition de devenir une référence en matière de numérique, en offrant une gamme complète de services dématérialisés accessibles à ses usagers et à ses partenaires. Pour y parvenir, une nouvelle structure de maîtrise d'ouvrage – Cap Numérique, qui se substitue au service Copernic – a été mise en place. Elle prend en charge les nouveaux projets des différents métiers et promeut les projets transversaux et les nouveaux usages. L'accélération du renouvellement du parc informatique de la DGFiP est également un gage de cette volonté de faciliter l'usage du numérique par les agents, avec le remplacement de 22 000 PC.

Des innovations d'ampleur en faveur des particuliers et des entreprises

Les particuliers sont au nombre des premiers bénéficiaires de l'enrichissement de l'offre numérique de la DGFiP. 13,6 millions de déclarations de revenus en ligne ont été enregistrées en 2013. La création des avis électroniques d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation a été un succès, avec près de 2 millions d'usagers qui ont opté pour cette dématérialisation, soit près de 4 millions d'envois papier en moins. Cette innovation a été rendue possible par la création d'un accès simplifié et sécurisé à l'espace personnel via l'identifiant fiscal et un mot de passe. Alliée à une offre de services de plus en plus large et adaptée à tous les canaux, cette simplification répond à une forte attente des usagers.

Pour les professionnels, 2013 a été marquée par l'extension de l'obligation de recours aux procédures en ligne (déjà obligatoires pour les entreprises soumises

à l'impôt sur les sociétés) à certaines entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés. Depuis le 1^{er} octobre, celles dont le chiffre d'affaires dépasse 80 000 euros doivent accomplir en ligne certaines de leurs obligations : transmission de la déclaration de résultat, règlement de la TVA, paiement dématérialisé de la cotisation foncière des entreprises et, le cas échéant, de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Le numérique au service du secteur public local

La DGFiP accompagne les organismes publics locaux dans une démarche de dématérialisation de leur chaîne comptable et financière. Dans le cadre du protocole d'échange PES V2 de l'application Hélios, les documents comptables signés électroniquement et les pièces justificatives sont dématérialisés. Une démarche volontariste a permis l'accélération du déploiement du PES V2 avec près de 5 000 organismes utilisateurs et un taux de dématérialisation des pièces justificatives de 25 %. Les paiements sont aussi progressivement dématérialisés : 19,2 millions de prélèvements ont été émis par le secteur public local pour une valeur de 1,7 milliard d'euros. Le paiement des créances locales par carte bancaire sur Internet entre dans les habitudes des usagers. Au 31 décembre 2013, le dispositif TIPI (Titres payables sur Internet), proposé par 4 850 organismes publics locaux, a permis d'encaisser près de 850 000 paiements. TIPI pourra également être déployé auprès des établissements publics de santé afin que les usagers puissent régler leurs frais hospitaliers par Internet.

› CULTURE COMMUNE

Nausicaa, une base partagée pour aider les agents dans leur travail

La base documentaire Nausicaa met à la disposition des agents la documentation de l'ensemble des métiers depuis le 21 mai 2013. Outil de simplification du travail au quotidien, Nausicaa offre un moteur de recherche qui s'appuie sur des données indexées et sur une analyse des termes contenus dans les 39 000 documents intégrés après huit mois d'utilisation.

Le soutien de l'encadrement au niveau local

La complexité et la diversité des métiers exercés par les agents de la DGFIP ont conduit à mettre un accent particulier sur le soutien à l'encadrement intermédiaire au niveau local. Ce soutien prend notamment la forme de séminaires réguliers et de formations permettant d'accompagner les cadres de la DGFIP dans leur mission managériale.

Un accompagnement au plus près des équipes

L'amélioration des conditions de vie au travail est une préoccupation permanente de la DGFIP, qui continue donc à développer les outils qui lui permettent d'y veiller : document unique d'évaluation des risques professionnels, tableau de bord de veille sociale, guide sur la prévention des risques psychosociaux, espaces de dialogue et cursus de formation aux conditions de vie au travail. Ce dispositif a été enrichi d'un baromètre social afin de suivre dans le détail l'évolution du climat interne, d'établir un diagnostic des éventuelles difficultés et de mesurer les attentes des agents.

Une attention particulière est portée aux agents en situation de handicap pour favoriser leur insertion.

La DGFIP a aménagé 750 postes et mis en place des formations conçues spécifiquement pour les déficients visuels ou auditifs en s'appuyant sur le réseau des correspondants handicap locaux (CHL).

Mieux identifier et prévenir les risques

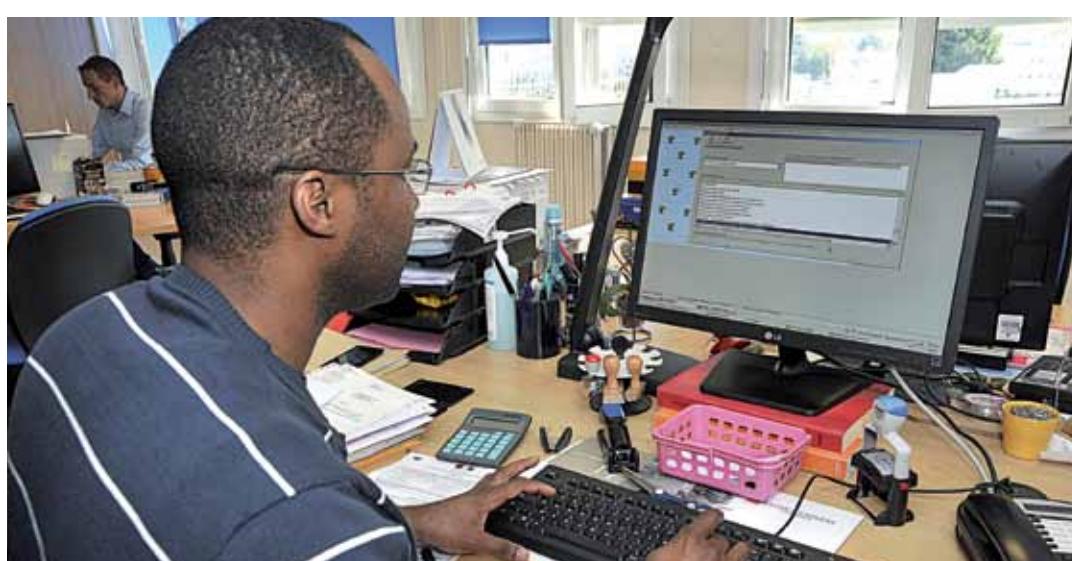
La prévention du risque constitue un enjeu majeur pour la DGFIP, du fait de la diversité de ses activités financières et comptables, de la sensibilité des processus qu'elle gère et des informations qu'elle détient. Pour mieux appréhender l'ensemble de la chaîne du risque en s'assurant de l'effectivité des complémentarités entre les activités de maîtrise des risques et d'audit, la DGFIP a instauré une structure unique, la mission Risques et Audit, chargée à la fois des risques et de l'audit. En janvier 2013, la DGFIP a obtenu le certificat Ifaci (Institut français de l'audit et du contrôle internes) pour ses activités d'audit national.

La poursuite de la démarche de simplification

Dans la ligne du "choc de simplification" annoncé en mars 2013 par le président de la République, 215 mesures de simplification au bénéfice des usagers et des agents étaient effectives à la fin 2013. Cette politique active de simplification irrigue toutes les actions de la DGFIP, qu'il s'agisse des documents qu'elle adresse à ses services et aux usagers ou des projets de réformes qu'elle prépare. Elle se traduit aussi par une participation aux processus interministériels : le Cimap a validé une série de simplifications au bénéfice des entreprises (17 juillet 2013) ainsi que la disparition des timbres fiscaux papier pour les passeports (18 décembre 2013).

2013

EN 2013, 215 MESURES DE SIMPLIFICATION au bénéfice des usagers et des agents étaient en vigueur.



L'amélioration des conditions de vie au travail est une préoccupation permanente de la DGFIP.

PLUS SUR LE WEB

www.impots.gouv.fr
www.collectivites-locales.gouv.fr
www.tipi.budget.gouv.fr
www.ventes-domaniales.fr
www.amendes.gouv.fr
www.pensions.bercy.gouv.fr

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES



Acteur du programme

DGDDI
Direction générale des Douanes et droits indirects

Parmi les missions de la Douane, la lutte contre le trafic d'animaux protégés (ici, des écailles de pangolin saisies à Roissy).



Au service de la compétitivité de l'économie

La Douane prend toute sa part dans la politique gouvernementale de soutien à la compétitivité des acteurs du commerce international que sont, en France, les entreprises, les logisticiens et les plateformes portuaires et aéroportuaires. Elle approfondit sa relation avec les entreprises pour leur garantir des procédures rapides, efficaces et pour favoriser leurs exportations. C'est l'objet de la démarche d'accompagnement personnalisé qu'elle propose, avec une attention portée autant aux grands groupes qu'aux PME et ETI. Fondée sur de nouvelles relations de confiance et de responsabilisation, la Douane accorde à 1 020 entreprises le statut d'opérateur économique agréé (OEA), soit une hausse de 23 % sur un an. 4 382 entreprises bénéficient du statut d'exportateur agréé.

Dématerrialiser pour fluidifier

Accélérer le passage des marchandises en douane est l'une des priorités que s'est fixées la DGDDI pour fluidifier les échanges. Le délai de passage en douane est un enjeu pour les entreprises, car les coûts de logistique ont un impact sur le prix de revient des marchandises. Grâce à la dématérialisation des déclarations et à un ciblage encore plus performant des contrôles, le dédouanement est de plus en plus rapide : en moyenne 4 minutes 30 secondes. Pour simplifier les formalités, la Douane a accéléré la mise en place du Guichet unique national (GUN) afin que les opérateurs du commerce extérieur, via le seul portail de la Douane, puissent demander et obtenir les documents nécessaires à leurs opérations, même s'ils relèvent d'une autre administration. En 2013, le taux de dématérialisation a atteint 85 %.

Réseau de conseil pour les entreprises

Pour favoriser le développement du commerce extérieur, la Douane accompagne les entreprises tournées vers l'international. Elle a mis en place un réseau de conseil et de soutien, en créant dans chaque direction régionale des cellules conseil et des pôles d'action économique chargés d'apporter leur expertise aux entreprises. Elle offre également aux opérateurs plusieurs dispositifs de certification destinés à favoriser leurs opérations internationales. Elle a lancé le "Tour de France des experts" dans le cadre de la démarche "Gagnez à l'international avec la Douane" pour optimiser l'utilisation des règles douanières.

Protéger le consommateur et le patrimoine

Sa connaissance des flux de marchandises permet à la Douane d'identifier les flux illicites et de les intercepter. Cette vigilance, indispensable pour garantir la protection des consommateurs, se traduit par une multiplication des contrôles : 7 113 contentieux ont été réalisés (+ 16,2 %). Parmi les produits contrôlés, 3,6 millions de jouets. 554 400 jouets ont été jugés non conformes dont 378 000 dangereux. La Douane protège également le patrimoine, culturel (106 affaires en 2013 contre 87 en 2012), naturel et les espèces protégées (647 infractions relevées). Les services douaniers de Roissy ont par exemple saisi 100 kg d'écailles de pangolin, un mammifère protégé, braconné en Afrique et en Asie.

DOUANE : LES CHIFFRES 2013

STUPÉFIANTS: **86 tonnes** de cannabis interceptées, le meilleur résultat depuis vingt ans

CONTREFAÇONS: **7,6 millions** d'articles contrefaits saisis (+ 65 %)

PROTECTION DU CONSOMMATEUR: **3,6 millions** de jouets contrôlés

FRAUDE FINANCIÈRE: **323 M€** de redressements sur droits et taxes impayés

DÉDOUANEMENT: **91 %** des déclarations dédouanées en moins de 5 minutes

FISCALITÉ: **68,2 Md€** de recettes perçues par la Douane

DÉMATÉRIALISATION: **33 millions** de déclarations en douane dématérialisées (+12 %)

Contre la fraude, l'union fait la force

L'inventivité déployée par la criminalité organisée pour acheminer ses marchandises de fraude impose à la Douane une adaptation permanente et une collecte efficace du renseignement. Pour multiplier ses sources d'information, elle coopère avec les autres administrations ou avec des entreprises. Ainsi, la Douane a signé avec la DGFiP une circulaire sur l'échange d'informations en matière de transferts physiques transfrontaliers de sommes, titres ou valeurs. Le protocole Tracfin-Douane a été modifié pour intensifier la lutte contre les fraudes financières et améliorer la collaboration entre les différents services en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Douane a noué des partenariats avec des sociétés de transport, comme la SNCF et Air France, afin d'améliorer le ciblage de ses contrôles.

Dans le domaine de la santé, la Douane a signé en 2013 deux accords importants pour la protection des consommateurs. L'un, avec l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), renforce l'échange d'informations et la coopération lors des contrôles douaniers. L'autre, avec la Fédération française des industries de santé (Fefis), vise à lutter contre la contrefaçon et la falsification des produits de santé.

Saisies de stupéfiants, tabacs et contrefaçons : une année record

Les services douaniers concentrent leur action sur les fraudes les plus sensibles, au premier rang desquelles le trafic de stupéfiants. En la matière, 2013 a marqué un record, avec des saisies représentant une valeur de 536 millions d'euros. Ce montant (en hausse de 109 %) constitue le meilleur résultat jamais obtenu dans la lutte contre le trafic de drogue. Près de 86 tonnes de cannabis ont été retirées du marché, ainsi que 7,2 tonnes de cocaïne. Les saisies d'héroïne sont, elles, stables à 273 kg. Record également dans la lutte contre la contrebande de cigarettes avec 430 tonnes de tabacs saisies (+ 16 %). Les saisies portent aussi sur les produits de contrefaçon qui faussent la concurrence et constituent une menace pour l'emploi et les consommateurs : 7,6 millions d'articles ont été saisis (+ 65 % en un an), dont plus de 1,3 million de médicaments.

Frapper la délinquance au portefeuille

Attaquer la criminalité en visant ses profits, c'est l'objectif de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC). La Douane se mobilise également dans le processus de saisie des avoirs criminels en matière pénale, par le biais de son service national de Douane judiciaire (SNDJ), avec 31 millions d'avoirs criminels saisis ou identifiés en 2013 (contre 7,2 millions en 2012). Dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale, les résultats sont également en hausse de 10 %, avec 323 millions d'euros de droits et taxes redressés.

Plus d'efficacité fiscale

Administration fiscale, la Douane assure la perception, pour le compte de l'État, des organismes de Sécurité sociale, des collectivités territoriales et de l'Union européenne, de nombreux droits et taxes dans des domaines très variés : droits et taxes sur les marchandises tierces dédouanées ; accises sur les produits pétroliers, les tabacs et les alcools ; droit annuel de francisation des navires ; taxe spéciale sur les véhicules routiers ; taxe générale sur les activités polluantes, etc. En 2013, les recettes perçues par la Douane se chiffrent à 68,2 milliards d'euros, en hausse de 0,4 %. Grâce à la dématérialisation des procédures et à la mise en place du télérèglement, le coût de la perception des taxes douanières continue de baisser : il est de 45 centimes pour 100 euros collectés (contre 47 centimes en 2012).

Définir ensemble la Douane de demain

À la demande des ministres, la Douane a finalisé son projet stratégique à l'horizon 2018. Document-cadre ciblant les priorités d'action, le projet stratégique "Douane 2018" a fait l'objet d'une large concertation tant en interne qu'en externe, auprès des communautés professionnelles et des élus. Il s'articule autour des grands objectifs suivants : soutenir la compétitivité des entreprises ; simplifier et dématérialiser les formalités en matière de dédouanement et dans le domaine fiscal ; renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et de protection des consommateurs ; placer les agents des douanes au cœur du projet stratégique.



La Douane mobilise, pour ses missions, des technologies de pointe, notamment des lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation.

2013

ANNÉE DE TOUS LES RECORDS EN MATIÈRE DE SAISIE DE STUPÉFIANTS, 2013 aura permis à la Douane de développer encore ses résultats en matière de lutte contre le trafic de drogue, avec des prises d'une valeur estimée à 536 millions d'euros, plus de deux fois supérieure à celle de 2012.

PLUS SUR LE WEB

www.douane.gouv.fr
www.pro.douane.gouv.fr
www.economie.gouv.fr
www.commerce-exterieur.gouv.fr

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

UN AN DANS LA VIE DE LA DOUANE

6,8 TONNES

de résine de cannabis à la frontière espagnole

► LE 10 FÉVRIER, au Perthus (Pyrénées-Orientales), des agents des douanes sélectionnent un semi-remorque en provenance d'Espagne. Le chien, Gil, montrant un vif intérêt pour l'arrière de la remorque, les agents procèdent au contrôle complet du camion. Derrière le chargement, ils mettent à jour cinq grandes caisses en bois contenant 208 ballots de type "valise marocaine" (résine de cannabis), dont la valeur de revente au détail sur le marché illicite est estimée à 31,4 millions d'euros.

1 200 000

sachets d'aspirine de contrefaçon, une saisie record en Europe

► LE 17 MAI, dans un chargement de thé en provenance de Chine, les agents de l'échelon du Havre de la direction des Opérations douanières发现 1,2 million de sachets d'aspirine de contrefaçon. Les analyses en laboratoire (service commun des Laboratoires DGCCRF-DGDDI) confirment leur caractère contrefait : aucun principe actif de l'aspirine n'a été décelé, la poudre contenue dans les sachets étant essentiellement composée de glucose. La marchandise devait être livrée à une société écran espagnole pour être écoulée dans la péninsule ibérique, le sud de la France et l'Afrique francophone.

406 KG

de cocaïne au large des Antilles

► LE 30 MAI, au large des Antilles, sur la base d'un renseignement douanier, un ketch (voilier à deux mâts) battant pavillon vénézuélien est identifié comme étant susceptible d'acheminer de la cocaïne en Europe. Repéré en haute mer par un avion de la Douane, il est intercepté par la vedette de Fort-de-France. Les douaniers y发现 406 kg de cocaïne dissimulés dans des bidons de carburant. Valeur estimée à la revente : près de 25 millions d'euros.



DES ACTIONS pour renforcer la compétitivité des entreprises à l'international

► LE 23 SEPTEMBRE, la Douane lance la première journée du "Tour de France des experts" sur le thème "Gagnez à l'international". Cette journée – à laquelle participent plus de 300 chefs d'entreprise – permet de les informer sur les mesures visant à gagner en compétitivité sur les marchés extérieurs. Ce type d'action, qui sera poursuivi en 2014, vient en appui du chantier de la simplification des procédures douanières, ouvert le 24 janvier au cours du forum Douane-Entreprises.

11,5 TONNES

de tabac de contrebande sur l'A9

► LE 9 OCTOBRE, en opération sur l'autoroute, les agents de la brigade des douanes d'Avignon décident de contrôler un camion sur une aire de repos. Le chauffeur bulgare présente des documents mentionnant le transport d'une marchandise mystérieuse dénommée *strip blend*. En fouillant le chargement, les douaniers发现 plus de 100 cartons contenant du tabac en vrac, soit 11,5 tonnes.

20000

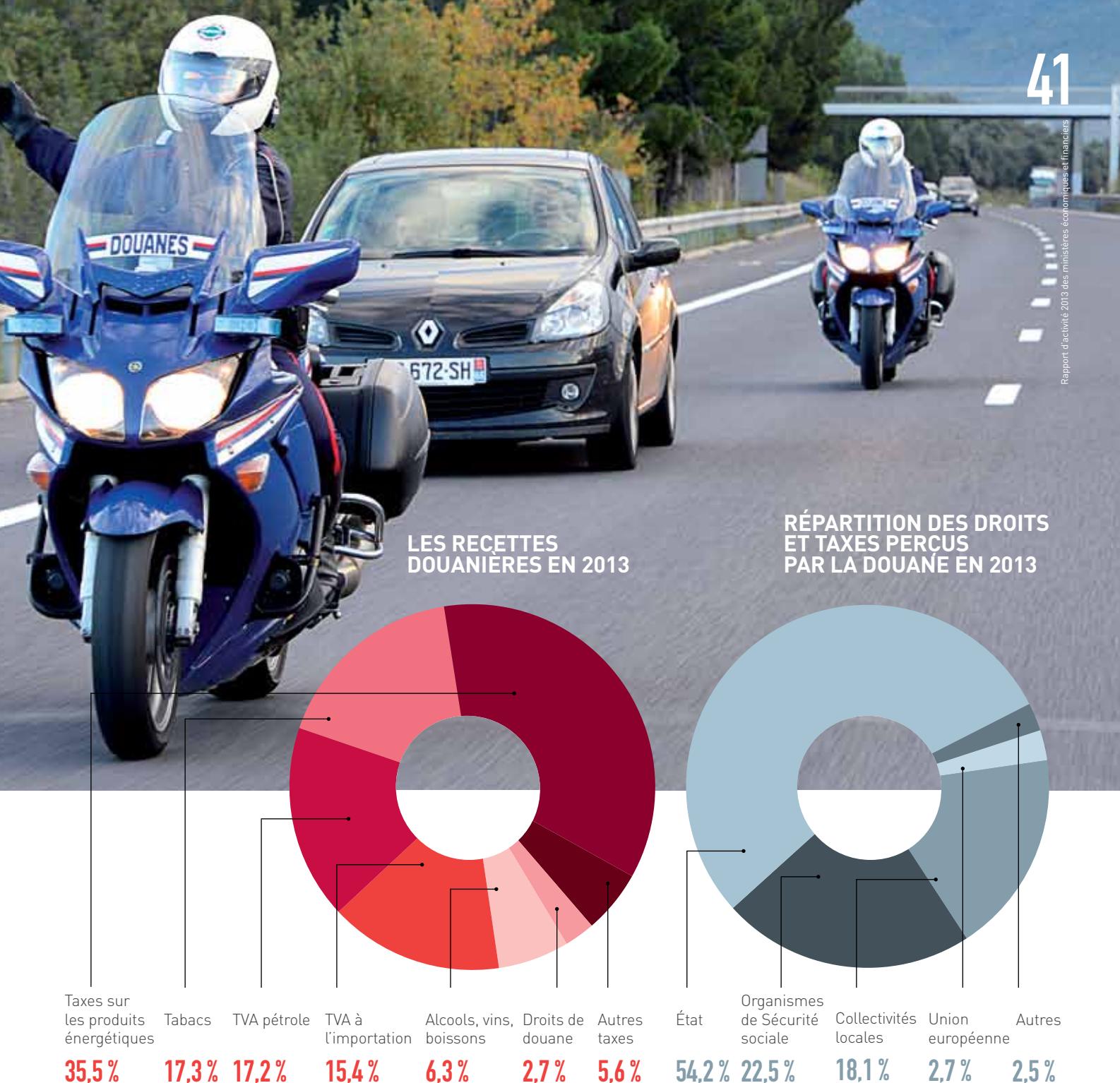
appareils antimoustiques dangereux au Havre

► LE 8 AOÛT, les agents des services douaniers du port du Havre interceptent 20000 prises antimoustiques dans un conteneur en provenance de Chine. Les analyses révèlent de nombreuses non-conformités, dont un risque d'électrocution et l'absence des mentions légales destinées à l'information et à la sécurité du consommateur. Les appareils n'ont pas été autorisés à entrer sur le territoire.

+ de 30000

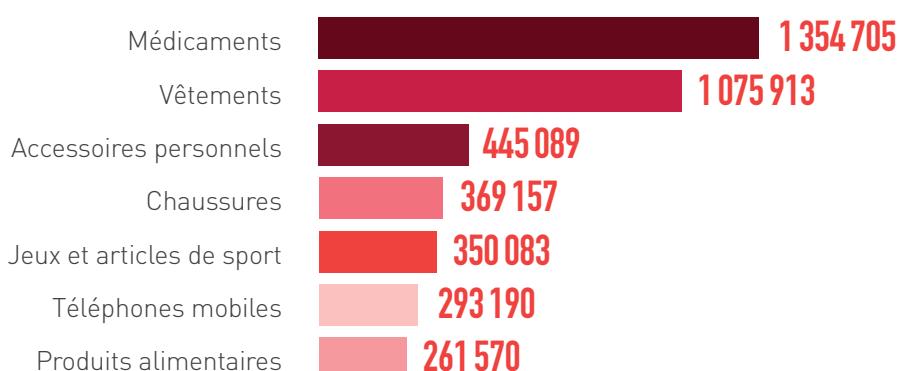
jouets dangereux ou toxiques en région parisienne

► LE 24 OCTOBRE, les agents des douanes de la direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières saisissent 33 000 jouets, peluches et ballons, non conformes et dangereux ou toxiques dans un entrepôt du Val-d'Oise. En provenance de Chine, ces jouets ne respectaient pas les normes européennes et présentaient des anomalies : alimentation électrique non protégée, rembourrage risquant d'être ingéré, taux de phtalates 320 fois supérieur à la norme autorisée, etc.



SAISIES DE CONTREFAÇONS EN 2013

(en nombre d'articles)



GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Acteurs du programme

APIE

Agence du patrimoine immatériel de l'État

CGEFI

Contrôle général économique et financier

DAJ

Direction des Affaires juridiques

DNLF

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

SHFDS

Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité

IGF

Inspection générale des Finances

MÉDIATEUR

Médiateur des ministères économiques et financiers

SAE

Service des Achats de l'État

SCL

Service commun des Laboratoires

SG

Secrétariat général des ministères économiques et financiers

TRACFIN

Traitements du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Ressources humaines et dialogue social

Placé auprès des ministres, le **Secrétariat général [SG]** travaille à renforcer la cohérence et la convergence des politiques ministérielles, notamment en matière de ressources humaines. Sa direction des Ressources humaines assure le pilotage des politiques RH des ministères et la gestion des personnels d'administration centrale. L'année 2013 a été marquée par l'adhésion au corps interministériel à gestion ministérielle des attachés d'administration, dont le décret est entré en vigueur le 2 octobre. Les premiers examens et concours professionnalisés à l'attention des agents non titulaires se sont tenus. Le site Internet consacré au recrutement (www.economie.gouv.fr/recrutement) a été ouvert début 2013, et une formation portant sur la qualité de vie au travail, à destination des managers, a été mise en place. La politique d'action sociale contribue, elle aussi, à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle. Un dialogue social nourri s'est développé, dans le cadre de trois sessions et 14 groupes de travail du Comité technique

ministériel (CTM), cinq sessions et quatre groupes de travail du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) ministériel, et trois sessions et dix groupes de travail du Conseil national de l'action sociale (CNAS). Les plans d'actions ministériels en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle ont continué leur déploiement, et des négociations ont été ouvertes pour définir de nouveaux plans sur 2014-2017.

Affaires financières et immobilières

La mise en place du nouveau dispositif ministériel d'audit et de contrôle internes avance sous l'impulsion de la nouvelle sous-direction de la Gestion financière et du Contrôle interne, créée en 2013 au sein du service des Affaires financières et immobilières (SAFI) du Secrétariat général. La gestion avec le système Chorus, dont le SAFI est garant au niveau ministériel, a progressé en qualité, comme le démontrent les indicateurs produits par l'Agence de l'informatique financière de l'État. Temps fort de l'année, la préparation du projet de loi de finances 2014 s'est effectuée dans le cadre



Bercy ouvrait ses portes au grand public les 14 et 15 septembre 2013.



Le nouveau dispositif d'audit et de contrôle internes se met en place à Bercy (ici, réunion du comité d'audit interne le 28 novembre 2013).

d'un budget triennal 2013-2015 modifié en fonction des objectifs définis par le Gouvernement. De plus, les dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment celles relatives à la responsabilité de la fonction financière ministérielle, ont été mises en œuvre. Enfin, la responsabilité directe du Secrétaire général a été élargie à trois programmes dont le SAFI assure l'animation et la coordination.

Au-delà des opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage mandatée ou en assistance à maîtrise d'ouvrage (Metz, La Rochelle, Saclay), le réseau des antennes immobilières a été largement sollicité par les acteurs de la politique immobilière de l'État. Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2008-2013, le maintien en bon état des bâtiments et la remise à niveau des installations techniques (sécurité incendie à Bercy, restaurants administratifs...) ont nécessité des travaux importants, tandis que la renégociation de certains baux a été engagée avec France Domaine par le service de l'Environnement professionnel du Secrétariat général.

Systèmes d'information et informatique

En matière de systèmes d'information, le Secrétariat général assure une mission de coordination stratégique ministérielle et une mission opérationnelle de conception et d'exploitation des systèmes d'information sur le périmètre de l'administration centrale. Maître d'ouvrage du projet Sirhius, le SG accélère le déploiement de ce nouveau système d'information RH, généralisé à l'ensemble de l'Insee en 2013, avant son extension à l'administration centrale, à la DGCCRF et à la Douane, prévue pour 2014. Ses équipes ont contribué à des projets complexes comme le raccordement de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) au système Chorus, le nouveau marché de téléphonie fixe interministériel, avec à la clé 40 % d'économies, ou la migration des réseaux des directions vers le réseau interministériel de l'État. Le SG a poursuivi ses missions de pilotage et de coordination transverse, à travers la cartographie ministérielle du système d'information de gestion et l'alimentation du portail www.data.gouv.fr en données publiques. S'agissant du périmètre de l'administration centrale, le plan de secours informatique et le portail de stockage

des messages électroniques ont avancé ; le projet de modernisation des infrastructures audiovisuelles a été lancé et le déploiement de MS Office 2010 sur 8500 postes en administration centrale a été décidé.

Communication

2013 aura été une année particulièrement dense en matière de communication, qu'il s'agisse des campagnes de communication (sur le Pacte de compétitivité, le CICE, la Semaine de l'industrie...), de l'organisation de colloques et de salons, des relations presse (2097 communiqués en un an), tous gérés par le service de la Communication (Sircom). Pour la première fois, le portail www.economie.gouv.fr a franchi le cap du million de visites par mois. Enfin, le compte Twitter de Bercy (70 000 abonnés), référencé comme le troisième compte des administrations après ceux de l'Élysée et des Affaires étrangères, gagne une centaine de nouveaux abonnés par jour.

Intelligence économique et défense

La politique publique d'intelligence économique a été redéfinie autour de quatre axes : anticipation et veille stratégique, influence, sécurité économique et sensibilisation/formation. Autant de domaines auxquels le service de Coordination à l'Intelligence économique (SCIE) a apporté son expertise. Le déploiement de l'outil de veille automatisé e-Veil a été poursuivi au sein des services et directions de Bercy et dans les Dircette. De son côté, le **service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (SHFDS)** a participé à trois exercices qui ont permis de valider la nouvelle organisation de gestion de crise dans les ministères économiques et financiers. Le service a contribué aux travaux de la cellule interministérielle de crise (CIC), activée au moment de l'épisode neigeux en Normandie et dans le Nord, a participé à la refonte du plan Vigipirate et au suivi des renforcements de la sécurité des réseaux des opérateurs télécoms à la suite de la panne enregistrée chez Orange en juillet 2012. La sécurité des systèmes d'information (SSI) a fait l'objet d'une attention soutenue du service pour poursuivre en lien étroit avec les directions et services des ministères la réalisation du plan de sécurisation Hestia.

QUALITÉ PRIMÉE

La démarche qualité portée par le SG lui a valu deux prix Visas Qualité Performance en 2013. Treize audits croisés et quinze jours de diagnostic ont été réalisés. Les 2^{es} Rencontres de la qualité ont été organisées autour du thème "Coconstruction, clé de la satisfaction client". Dans le même temps, un groupe d'échanges entre centres d'appel du service public (3939, douanes, finances...) a mené une étude prospective auprès de 2500 usagers et dégagé six axes de travail pour améliorer l'information délivrée au public.



Le public pouvait découvrir les bureaux des ministres à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, en septembre 2013.



La mission Parlement européen assure le suivi des travaux des députés en sessions plénières à Strasbourg et à Bruxelles pour les ministères économiques et financiers.

Affaires européennes

Rattachée au Secrétaire général du fait de sa nature transverse, la mission Parlement européen (MPE) couvre, parmi les dossiers traités par le Parlement européen, ceux qui relèvent des ministères économiques et financiers. Un champ de compétence significativement élargi depuis le traité de Lisbonne. Elle délivre aux cabinets ministériels et aux directions une information sur les travaux du Parlement européen qui ont concerné en 2013 la supervision bancaire unique, la négociation du cadre financier pluriannuel 2014-2020, la révision du paquet législatif sur la protection des données numériques, les discussions sur le "Made in" dans le cadre de la révision du paquet législatif sur la sécurité des produits et sur la surveillance des marchés, l'examen du projet de 4^e directive sur la lutte antiblanchiment.

Inspection et contrôle

Intervenant sur tous les axes de l'action gouvernementale, l'**Inspection générale des finances (IGF)** a conduit 126 missions d'évaluation, de conseil et d'aide à la décision, par exemple sur le soutien des entreprises à l'export, les aides à la vie étudiante ou l'insertion par l'activité économique, ainsi que des missions de contrôle et d'audit. Elle a participé à la modernisation de l'action publique (MAP) via, notamment, la mission Queyranne-Demaël-Jurgensen sur les aides aux entreprises, et a apporté son concours au rapport Védrine pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France. Acteur de l'audit interne de l'État autant que service de contrôle des organismes, le **Contrôle général économique et financier (CGEFi)** a lui aussi contribué à la MAP via, par exemple, une mission sur la simplification des normes applicables aux entreprises. Il a participé à plusieurs chantiers importants, comme la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique, la qualité comptable et financière des organismes pour la certification des comptes de l'État et l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques des ministères économiques et financiers.

Médiation

Créé en 2002 pour trouver une solution aux litiges opposant les usagers aux directions et services des ministères économiques et financiers, le **Médiateur** a reçu 4 225 demandes de médiation en 2013 (+ 4,4 % par rapport à 2012). Ces saisines ont donné lieu à un accusé de réception personnalisé sous 48 heures (pour

83 % des saisines) et à une proposition de médiation, dans les deux mois (pour les trois quarts des saisines). Dans 63 % des cas, les médiations s'avèrent totalement ou partiellement favorables aux usagers (entreprises ou particuliers). Si les litiges fiscaux et ceux relatifs à la gestion publique représentent la majorité des demandes, le Médiateur intervient aussi en matière de douane, de droit de la consommation, de prélèvements sociaux, etc. Les propositions de réforme qu'il formule dans son rapport annuel public sont mises en œuvre dans 80 % des cas.

Sécurité juridique

La **direction des Affaires juridiques (DAJ)** apporte son conseil aux ministères économiques et financiers ainsi qu'à d'autres administrations publiques de l'État sous la forme, pour l'année 2013, de 872 consultations écrites formalisées, 490 consultations sous d'autres formes et près de 1 700 prestations de conseil juridique aux acheteurs publics. L'adoption de directives européennes qui composent le paquet "commande publique" étant intervenue, la DAJ a entamé les travaux préparatoires à leur transposition en droit français. Elle s'est investie dans l'élaboration des projets de loi sur l'économie sociale et solidaire et sur la consommation, et a préparé le passage au Parlement de la loi habilitant le Gouvernement à simplifier et à sécuriser la vie des entreprises. Elle anime la mise en œuvre des décisions du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) en matière de commande publique et s'est engagée dans la dématérialisation de la procédure contentieuse administrative en participant au déploiement de l'application Télérecours. Agent judiciaire de l'État, la DAJ a eu à traiter plus de 4 500 nouveaux dossiers contentieux devant l'ensemble des juridictions.

Analyses et protection des consommateurs

Doublement rattaché à la DGDDI et à la DGCCRF, le **service commun des Laboratoires (SCL)** est un service scientifique qui répond à leurs demandes d'analyse et d'expertise et leur apporte conseils et appui technique. Le SCL a enregistré une augmentation de son activité en 2013 (plus de 8 %), avec près de 500 000 analyses effectuées sur 75 000 échantillons, pour moitié (51 %) constitués de produits alimentaires. 1 300 analyses ont porté sur des jouets, dont 47 % étaient non conformes et



18 % dangereux pour les enfants. Confronté à la "crise de la viande de cheval", le SCL a mis au point rapidement des méthodes d'analyses d'identification fiables au service des enquêteurs, en s'appuyant sur les techniques de biologie moléculaire de reconnaissance d'espèces (PCR) élaborées par son laboratoire de Montpellier. Ce laboratoire a ainsi pu utiliser la compétence qu'il avait développée de façon très fiable et contribuer au niveau européen à résoudre une crise de grande ampleur. L'expertise développée dans ce cadre est étendue à d'autres espèces : identification de viande de canard, d'oie, de porc dans les rillettes et les foies gras. En 2013 aussi, le SCL a repéré, pour la première fois en France, la présence d'APAAAN (2-phenylacetoacetonitrile), précurseur de la BMK (phénylacétone), elle-même précurseur de la méthamphétamine. Au total, ce sont 14 nouvelles substances psychoactives (NPS) qui ont été identifiées en un an par le SCL.

Patrimoine immatériel

L'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) encourage une gestion active des ressources immatérielles : diffusion des savoir-faire, protection et valorisation des marques, accueil des tournages, valorisation de fonds photographiques et audiovisuels, gestion raisonnée de la propriété intellectuelle, etc. Son action a augmenté de 31 % par rapport à 2012. L'APIE a travaillé en particulier sur une meilleure prise en compte des enjeux de l'immatériel dans les contrats d'objectifs et de performance des opérateurs, et a piloté des groupes de travail sur certaines problématiques interministérielles. L'Agence a par ailleurs renforcé son action en faveur d'une meilleure gestion de la propriété intellectuelle dans les marchés publics et a poursuivi l'élargissement de son offre de gestion des marques publiques, l'APIE prenant en charge en 2013 un portefeuille interministériel d'environ 200 marques.

Achats de l'État

En 2013, de nouveaux textes ont élargi le périmètre du **service des Achats de l'État (SAE)** aux établissements publics de l'État (EP) et à l'ensemble des dépenses des ministères, à l'exception de celles de défense et sécurité. Aux objectifs qu'il poursuivait depuis 2009 (économies, développement durable et accès des PME à la commande publique) est venue s'ajouter la diffusion de l'innovation. La première Conférence sur les achats innovants, organisée le 11 avril 2013, était consacrée à la présentation d'expériences réussies, au lancement des travaux sur les plans d'actions et à la rencontre avec des

PME innovantes. Le SAE a développé de nouvelles stratégies d'achats et consolidé les processus de pilotage de la performance. Des programmes interétablissements publics ont été lancés (universités, établissements culturels...) et différents chantiers ont concerné la professionnalisation tels que le référentiel des achats, la formation et le SI achat. Le plan "Véhicules électriques et hybrides" a rencontré un franc succès : son résultat est deux fois supérieur aux objectifs fixés.

Lutte contre la fraude

Pour favoriser la diffusion de la connaissance en matière de fraudes aux finances publiques, la **Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF)** a participé à la conception du catalogue des formations transverses pour 2014 et a piloté les formations délivrées à 2392 agents. Elle travaille à améliorer la coordination des administrations pour une plus forte sanction du travail illégal : 200 entreprises ont été fermées par arrêté préfectoral à la suite de procès-verbaux pour travail illégal dressés par la DNLF. Le travail de développement de systèmes d'information communs permet un meilleur ciblage des contrôles ; un outil important pour lutter, notamment, contre la fraude sociale, promue au rang d'objectif majeur pour les organismes de Sécurité sociale par la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), conclue mi-juillet 2013 pour la période 2013-2017.

Circuits financiers clandestins

Cellule en charge du traitement du renseignement relatif aux circuits financiers clandestins, **Tracfin** a reçu en 2013 plus de 28 900 informations (+ 6 % sur un an) qui ont déclenché 42 900 actes d'investigation, débouchant sur 458 transmissions à la justice et 868 aux autres administrations. Deux changements majeurs ont marqué l'activité de Tracfin : la montée en puissance du dispositif Ermes de déclaration dématérialisée (ce canal représente déjà 95 % des déclarations de soupçons transmises par les professionnels assujettis) et la création des communications systématiques d'information (Cosil), qui imposent à certains professionnels de déclarer à Tracfin les informations liées aux transmissions de fonds effectuées à partir d'un versement d'espèces ou d'un paiement électronique. Tracfin œuvre en parallèle à la détection des nouveaux risques en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et travaille, par exemple, sur les vulnérabilités liées à la montée en puissance des monnaies virtuelles.



LE SÉMINAIRE, INTERMINISTÉRIEL MUTECOS

Mutecos est un ensemble d'ateliers visant à mobiliser une intelligence collective au service de l'économie de demain, en partageant des bonnes pratiques et en questionnant les politiques publiques d'accompagnement des mutations économiques. Mutecos, dont l'ingénierie est assurée par le CGEFI, organise des événements en région et communique via son site Internet et sa lettre électronique. Mutecos intervient par ailleurs à la demande pour sensibiliser les acteurs administratifs aux problématiques du développement territorial et de la veille économique.

Le service des Achats de l'État pilote le plan de déploiement de véhicules électriques dans l'administration, lequel s'est fortement accéléré en 2013 (ici, la station de recharge de Bercy).

PLUS SUR LE WEB

www.economie.gouv.fr/apie
www.igf.finances.gouv.fr
www.telerecourts.fr
www.economie.gouv.fr/tracfin
www.economie.gouv.fr

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Gouvernement porte l’ambition d’un changement d’échelle pour l’économie sociale et solidaire (ESS), avec l’objectif d’aller vers une croissance durable plus juste socialement et plus riche en emplois. La volonté d’exploiter le potentiel de l’économie sociale et solidaire s’est traduite par l’élaboration d’un projet de loi visant à lui assurer une meilleure visibilité et une sécurité juridique accrue.

Acteur du programme

DGCS
Direction générale
de la Cohésion sociale

L’Économie sociale et solidaire, un acteur de premier plan

Reconnaitre la place de l’économie sociale et solidaire et donner à ce secteur les outils nécessaires à son développement, c’est l’engagement pris par le président de la République, appelant de ses vœux la mise en place d’un cadre juridique permettant de concilier performance économique et utilité sociale. L’enjeu est de taille : l’économie sociale et solidaire représente 10 % du PIB et près de 10 % des emplois ; elle emploie 2350 000 salariés et fédère 200 000 entreprises et structures. L’ambition du Gouvernement est d’encourager un véritable changement d’échelle du secteur et de lui permettre de jouer tout son rôle dans la mobilisation générale pour l’emploi.

Pour la première fois, un projet de loi consacré à l’ESS

Après un an de concertation étroite avec les acteurs de l’économie sociale et solidaire, notamment par l’intermédiaire du Conseil supérieur de l’économie sociale et solidaire (CSESS) et du Conseil supérieur de coopération (CSC), un projet de loi relatif à l’économie sociale et solidaire a été présenté le 24 juillet 2013 en Conseil des ministres. Ce texte poursuit trois grands objectifs : reconnaître l’économie sociale et solidaire comme secteur d’activité spécifique ; mieux structurer

son organisation ; favoriser son développement grâce à une meilleure identification des acteurs par les financeurs, à un accès à des financements dédiés, à la sécurisation de l’environnement juridique, à la consolidation du modèle économique des entreprises de l’ESS et à l’inscription de la politique publique de l’ESS dans la durée.

Les pôles territoriaux de coopération économique, des moteurs pour la revitalisation des territoires

Pour encourager la coopération au service de projets économiques et sociaux innovants et porteurs d’un développement local durable, l’État a initié une politique de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ces pôles sont constitués par le regroupement, sur un même territoire, d’acteurs de l’économie sociale et solidaire qui s’associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d’enseignement supérieur et de recherche, ou des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération et de partenariat. Le 15 juillet 2013 un appel à projets, doté de 3 millions d’euros, a été lancé afin de faire émerger des projets territoriaux : 183 dossiers de candidatures ont été



Le forum Emploi, organisé par Jeun’ESS le 13 juin 2013, a permis à 3000 jeunes d’entrer en contact avec des entreprises du secteur de l’économie sociale et solidaire.

réceptionnés et 130 se sont avérés recevables. Leur instruction a abouti en janvier 2014 à la sélection des projets lauréats. Ces 23 nouveaux PTCE, implantés dans toutes les régions du pays, couvrent de nombreux secteurs et filières, par exemple l'insertion par l'activité économique, les services à la personne, les activités culturelles et créatives, le développement d'énergies renouvelables, l'agriculture biologique et les circuits courts alimentaires. Conçus pour favoriser la coopération entre l'économie sociale et solidaire, les entreprises commerciales et les collectivités territoriales, les PTCE sont des moteurs de la redynamisation des territoires.

Investir dans l'économie sociale et solidaire

Le programme des investissements d'avenir, lancé en 2010, réservait une enveloppe de 100 millions d'euros au financement de l'économie sociale et solidaire, des fonds mobilisables sous la forme de prêts remboursables au plus tard en 2019. Plus de 63,2 millions d'euros ont été engagés entre fin 2010 et fin 2013, soit directement par le Comité national d'engagement, soit via des enveloppes déléguées aux acteurs régionaux. 350 acteurs de l'économie sociale et solidaire en ont tiré avantage au cours de ces trois années : des associations avant tout, mais aussi des SCOP, des SCIC et des sociétés commerciales (SAS, SARL ou SA) bénéficiant d'un agrément solidaire.

Le développement de l'économie sociale et solidaire figure également au rang des missions de Bpifrance, la nouvelle Banque publique d'investissement. L'identification des entrepreneurs sociaux et la définition de l'innovation sociale, posées par le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, fourniront les repères à même d'assurer que les financements mobilisés par Bpifrance irrigueront l'économie sociale et solidaire dans toute sa diversité. Ces financements répondent à la plupart des besoins des entreprises de l'économie sociale et solidaire : garantie de prêt, prêt participatif, financement de fonds propres et de l'innovation sociale, mobilisation du *Crowdfunding*.

Un secteur pourvoyeur d'emplois de qualité pour les jeunes

Engagé dans la mobilisation générale pour l'emploi, le secteur de l'économie sociale et solidaire joue un rôle particulièrement efficace dans la lutte contre le chômage des jeunes : au 31 décembre 2013, les employeurs de l'économie sociale et solidaire ont recruté 43 000 emplois d'avenir. Ces jeunes ont ainsi trouvé, en même temps qu'un emploi, une place dans la société et la possibilité d'une vie autonome. Créés par la loi du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir ont vocation à proposer des solutions d'emploi aux jeunes peu ou pas qualifiés en mal d'insertion professionnelle, tout en leur ouvrant l'accès à une qualification. Les associations, mutuelles, coopératives, fondations



Faire découvrir les attraits de l'ESS aux jeunes, c'est l'objectif du site www.say-yess.com

et entreprises de l'économie sociale et solidaire ont fait preuve d'exemplarité en s'engageant à recruter des jeunes dès les premiers jours du lancement du dispositif.

Say-yess !

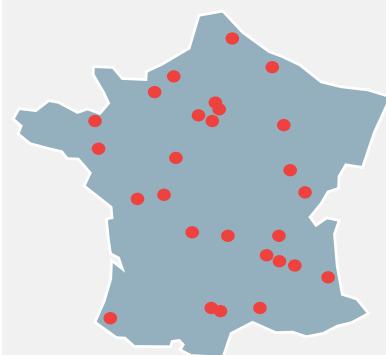
Trois mille jeunes ont participé au forum destiné à l'emploi des jeunes dans l'ESS, organisé le 13 juin 2013 par Jeun'ESS, un programme cofinancé par l'État et par six entreprises et fondations du secteur. Le forum Emploi a aussi été l'occasion du lancement du webzine say-yess.com, qui s'attache à mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire dans les rangs des jeunes afin de renforcer leur implication dans ce secteur. Le programme Jeun'ESS a continué de soutenir le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire portées par des jeunes, en partenariat avec des acteurs du financement et de l'accompagnement. Pour favoriser la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les dispositifs scolaires, un accord-cadre a été conclu entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Économie.

Pour une croissance européenne durable

La prise en compte de l'économie sociale et solidaire au plan européen a beaucoup progressé en 2013. La Commission européenne reconnaît désormais l'ESS comme un acteur essentiel de la création d'emplois durables, partenaire d'une "croissance intelligente, durable et inclusive". Les efforts menés en 2013 se sont traduits par l'organisation par la Commission européenne, début 2014, de l'événement "Entrepreneurs sociaux, prenez la parole", qui a regroupé plus de 2 000 acteurs de l'économie sociale et solidaire pour réfléchir aux moyens de donner aux entreprises sociales un rôle plus important pour l'avenir de l'Europe.

2013

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE a été déposé au Sénat le 24 juillet 2013, puis transmis à l'Assemblée nationale le 8 novembre. Il vise à donner à l'ESS les moyens nécessaires à son développement, pour une croissance plus riche en emplois.



Pour encourager la coopération entre les acteurs, l'État a mis en place 23 pôles territoriaux de coopération économique.

PLUS SUR LE WEB

- www.economie.gouv.fr
- www.lemois-ess.org
- www.cncres.org
- www.say-yess.com
- www.jeun-ess.fr

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Avec le ministère des Affaires étrangères et du développement international, le ministère des Finances et des Comptes publics pilote l'un des programmes budgétaires qui contribuent à la politique française d'aide publique au développement, en cohérence avec les nouvelles orientations définies le 31 juillet 2013 par le Gouvernement.

AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT

Acteurs du programme

DG Trésor

Direction générale du Trésor

AFD

Agence Française
de Développement



La France fait de la lutte contre les causes du changement climatique comme la déforestation l'un des objectifs de sa politique de développement.

2013

**10 % DES SOMMES COLLECTÉES
AU TITRE DE LA TAXE SUR LES
TRANSACTIONS FINANCIÈRES
ont été affectés par la France
en 2013 à la politique d'aide
publique au développement.
Ce taux sera porté en 2014
à 15 %, dans la limite
de 100 millions d'euros.**

PLUS SUR LE WEB

www.tresor.economie.gouv.fr
www.afd.fr

Année charnière pour le Fonds Vert

Le succès des négociations pour un futur accord, prévu pour 2015 à Paris, dépendra de la capacité à mobiliser des financements Nord-Sud en faveur de la lutte contre le changement climatique. Le Fonds Vert, mécanisme financier mis en place par l'ONU dans ce sens, a enregistré des progrès importants en 2013 qui permettent d'envisager une première capitalisation et un démarrage opérationnel avant la fin 2014. Très active au sein du Conseil du Fonds Vert, dont elle a accueilli à Paris la 5^e réunion début octobre, la France a décidé de lui apporter une part de la taxe sur les transactions financières qui sera dédiée au développement et au climat.

Une politique de développement pour le xxie siècle

En mai 2012, le président de la République avait annoncé une rénovation de la politique d'aide au développement pour prendre en compte les nouveaux enjeux, comme l'émergence de nouvelles puissances ou l'aggravation du changement climatique. Préparée dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale, qui ont réuni parlementaires, ONG, fondations, partenaires du Sud... de novembre 2012 à mars 2013, elle fera l'objet d'une loi

d'orientation et de programmation – la première – qui sera soumise au Parlement courant 2014. Ses orientations ont été définies le 31 juillet 2013 par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) : participer à l'effort international contre la pauvreté en favorisant un développement économique équitable et riche en emplois, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique et en promouvant la paix, la stabilité et les droits de l'homme.

Le Club de Paris au centre d'un nouveau forum d'acteurs souverains

Dans un contexte marqué par la fin de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), une coordination plus efficace des États sur les questions de financement international et de restructuration des dettes souveraines s'impose. C'était l'objet de la première conférence commune organisée le 23 octobre 2013 par le Club de Paris et la présidence russe du G20. Inauguré par cette conférence, ce forum se renouvelera tous les ans et vise à favoriser un dialogue franc et ouvert entre créanciers et débiteurs sur les enjeux de dette souveraine pour prévenir les crises et assurer la stabilité financière internationale.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La recherche industrielle et l'innovation constituent un levier majeur de compétitivité pour l'économie française. C'est Bercy, dans le cadre de la mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur, qui pilote cette politique publique via le soutien aux pôles de compétitivité, aux PME innovantes et la tutelle des établissements qui forment les cadres de haut niveau dont les entreprises ont besoin.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

Pôles de compétitivité, nouvelle phase

La politique des pôles de compétitivité est le principal vecteur du soutien à la recherche technologique, dont l'Union européenne a fait l'une des priorités de sa stratégie Europe 2020. Après une évaluation conduite en 2012, le Gouvernement a décidé en janvier 2013 de prolonger cette politique, dont la nouvelle phase – pour la période 2013-2018 – visera à réorienter les pôles pour en faire des "usines à produits d'avenir". Le soutien global de l'État aux pôles de compétitivité se montera à 450 millions d'euros sur trois ans.

Cibler les technologies de demain

Le soutien à la R&D industrielle porte plus spécifiquement sur certaines technologies clés pour l'avenir. La filière nanoélectronique bénéficie, par exemple, du programme Nano2017, annoncé le 22 juillet. Soutenu par l'État à hauteur de 600 millions d'euros sur cinq ans, ce programme porte sur la R&D dans les techno-

logies avancées de production de semi-conducteurs, développées en France sur le site de Grenoble-Crolles. Les nanotechnologies, qui sont l'objet d'une compétition intense entre les États-Unis, l'Asie et l'Europe, revêtent un caractère stratégique, car elles jouent un rôle déterminant dans l'innovation industrielle.

Le numérique, sujet stratégique

Dans le cadre des nouvelles orientations retenues dans le programme des investissements d'avenir (PIA), quatre technologies numériques profiteront des 150 millions d'euros mobilisés par l'action "Cœur de filière" : le logiciel embarqué ; le calcul intensif et la simulation numérique ; le *Cloud Computing* et les technologies d'exploitation massive des données (*Big Data*) ; et la sécurité des systèmes d'information. Apportées à des projets de R&D industrielle à moyen terme, ces aides sont destinées à lever des verrous technologiques et sont susceptibles d'intéresser de nombreuses branches industrielles.

Acteurs du programme

DGCIS

Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

CGEIT

Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

GENES

Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

Les ministères économiques et financiers assument la tutelle des écoles nationales d'économie et de statistiques (ici, sur le campus de Saclay), ainsi que de l'Institut Mines-Télécom.



2013

L'INITIATIVE FRENCH TECH a été lancée le 27 novembre. Objectif : faire émerger des champions de niveau mondial parmi les start-up françaises.



PLUS SUR LE WEB

www.redressement-productif.gouv.fr
www.economie.gouv.fr
www.lafrenchtech.com
www.competitivite.gouv.fr
www.cgeiet.economie.gouv.fr
www.groupe-genes.fr
www.dgcis.gouv.fr

La French Tech, pour développer l'écosystème numérique français

Le programme des investissements d'avenir finance aussi les actions organisées dans le cadre de l'initiative French Tech, présentée le 27 novembre 2013. Ce mouvement de mobilisation collective pour la croissance des start-up françaises entend favoriser l'émergence de champions de niveau mondial en valorisant les "Métropoles French Tech", les territoires porteurs du plus fort potentiel en termes de croissance, d'attractivité internationale et, donc, d'emplois. Ensemble, ils formeront "l'Équipe de France" des écosystèmes numériques, baptisée "French Tech". L'objectif est de stimuler leur croissance de l'intérieur, par l'accélération de la croissance de leurs champions du numérique (en leur apportant 200 millions d'euros d'investissements), et de l'extérieur, en attirant des talents et des projets entrepreneuriaux depuis l'étranger (15 millions d'euros seront consacrés à la promotion internationale de la French Tech).

Bpifrance, pour servir l'avenir

En 2013, Bpifrance a lancé deux fonds communs de placement à risque : le premier, ETI 2020, doté de 3 milliards d'euros, est dédié aux entreprises de taille intermédiaire auxquelles il apportera 300 à 500 millions par an ; le second – intitulé *Large Venture* – dispose de 500 millions pour financer les entreprises innovantes au stade du capital-risque. En un an, Bpifrance, chargé par l'État de soutenir la croissance par l'innovation, a distribué près de 390 millions d'euros d'aides et a développé le Prêt pour l'innovation, destiné aux entreprises créées depuis plus de trois ans qui ont déjà bénéficié d'une aide en faveur de la R&D industrielle ou d'un accompagnement public.

Jeunes entreprises innovantes, dispositif pérennisé

Le dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI) diminue le coût de la main-d'œuvre affectée à des projets de R&D afin d'encourager les PME à accroître leurs efforts. Depuis son lancement en 2004, 20 000 emplois ont été créés dans les entreprises bénéficiant de ce régime. Pérennisé sur 2014, il sera étendu au prototypage et à la conception de lignes pilotes de produits nouveaux ; la dégressivité des exonérations sera supprimée pour mieux accompagner le développement des entreprises. En 2013, le coût pour l'État se monte à 117 millions d'euros.

La matière grise, matrice de l'innovation

La compétitivité de l'économie réside aussi dans la capacité de la France à mettre à la disposition des entreprises un vivier de cadres de haut niveau. Les former, c'est la fonction des établissements placés sous la tutelle des ministères économiques et financiers, qui développent des activités de recherche avec les entreprises et soutiennent la création d'entreprises par l'incubation de projets et le transfert technologique.

Mines-Télécom, au contact permanent des entreprises

Avec plus de 12 000 élèves suivant ses formations d'ingénieurs, de managers, de masters spécialisés et de doctorat, l'Institut Mines-Télécom a vécu en 2013 sa première année complète de fonctionnement. Acteur majeur de l'enseignement supérieur en France, créé en mars 2012, l'Institut fédère quatre écoles internes (Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom Sud Paris et Télécom École de management), six Écoles des mines rattachées (Paris, Saint-Étienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux) et deux filiales (Télécom Lille 1 et Eurecom). Cette année 2013 a été consacrée à la définition d'une stratégie commune au service d'un objectif central : "Former, innover, créer au service du développement économique et social". La proximité des écoles avec les milieux économiques a été signalée par la presse spécialisée, qui les classe au premier rang pour leurs relations avec les entreprises. L'année a été marquée par l'inauguration de l'école d'ingénieurs ParisTech-Shanghai, en avril, par le président de la République, la remise du premier titre de "docteur honoris causa" de l'Institut Mines-Télécom à Henry Mintzberg, le développement d'initiatives pédagogiques partagées comme les MOOC (*Massive Online Open Courses*), dont l'Institut est l'un des pionniers en France.

Écoles du GENES, la statistique au service de l'économie

Sous tutelle technique de l'Insee, le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) regroupe depuis 2011 deux écoles (l'ENSAE ParisTech et l'ENSAI Rennes), le Centre de recherche en économie et statistique (CREST) ainsi que le Centre d'accès sécurisé aux données en sciences humaines et sociales (CASD) et, en matière de formation continue, le Centre d'études des programmes économiques (CEPE).

En 2013, les écoles et laboratoires du GENES ont poursuivi leur structuration au sein des campus de Paris-Saclay et de l'université européenne de Bretagne, et la mise à niveau de leur système d'information de gestion. Le GENES s'est beaucoup investi sur le sujet du *Big Data*, qui constitue l'un des axes des 34 plans pour la reconquête industrielle lancés par le président de la République. Dans cet esprit, il a fortement développé son Centre d'accès sécurisé aux données, permettant à plus de 500 chercheurs français de travailler sur des données confidentielles de l'administration française ; il a restructuré une partie de son offre de formation pour répondre aux attentes des entreprises et des administrations en matière de *Datascientists* ; il a remporté, avec l'Institut Mines-Télécom et l'Insee, un appel à projets visant à construire une plateforme informatique de traitement des données massives.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation: SCRIPTO SENSU

Crédits photographiques: couverture : © Brian W. Stevens – 2^e de couverture : © Philippe Ricard – p. 4: haut © Creative commons/Ministère du travail, bas © Alain Salesse – p. 5: haut © Philippe Ricard, centre © Philippe Grollier, bas © Patrick Vedrune – p. 6: © Brian W. Stevens – p. 8: © Brian W. Stevens – p. 11 : © iStockphoto – p. 13: © Brian W. Stevens – p. 14: © iStockphoto – p. 16: gauche © WTO-Antara, bas © Alain Salesse – p. 17 : © Patrick Vedrune – p. 19 : © Fotolia – p. 21 : © Brian W. Stevens – p. 22 : © Dominique-Henri Simon – p. 23 : droite © DGCCRF, bas © Fotolia – p. 25: © Pascal Torre – p. 27: © Alain Salesse – p. 28: © Brian W. Stevens – p. 30: © Brian W. Stevens – p. 31 : © iStockphoto – p. 32: © Fotolia – p. 34: © DGFiP – p. 35: © Dominique-Henri Simon – p. 36: © Fotolia – p. 37: © Dominique-Henri Simon – p. 38: © DGDDI – p. 39: © DGDDI – p. 40: © DGDDI, © Fotolia – p. 41 : © DGDDI – p. 42: © Philippe Ricard – p. 43: haut © Patrick Bagein, droite © Philippe Ricard – p. 44: haut © Parlement européen, gauche © Brian W. Stevens – p. 45: © Alain Seux – p. 46: © Forumjeun-ess – p. 48: © Fotolia – p. 49 : © Campus Paris Saclay/Jan Hodac.

Parution: juillet 2014



Rendez-vous sur le site
des ministères économiques et financiers

www.economie.gouv.fr

Les ministères économiques et financiers
ainsi que leurs directions sont présents sur les réseaux sociaux.
Suivez-les en temps réel...

